

JEAN-PIERRE CHAUVEAU

## Note sur les échanges dans le Baule précolonial

Nous ne prétendons pas dans ce texte faire le point de connaissances sûres, acquises selon une méthode rigoureuse. Le manque de données historiques sérieuses, l'impossibilité de contrôler des informations intéressantes mais anciennes (comme celles fournies par M. Delafosse au début du siècle), la prédominance enfin, dans les meilleures études de la société baule (P. Etienne), d'une perspective anthropologique limitent notre propos à une mise au point des éléments dont nous disposons et à l'ouverture de quelques voies de recherche. Ces difficultés rendent encore plus ardue l'histoire économique du Baule, systématiquement ignorée dans les travaux anciens au profit de l'histoire du peuplement et de l'histoire « politique »<sup>1</sup>. Il serait évidemment aventureux de vouloir esquisser l'organisation des échanges d'une société sans en connaître suffisamment l'histoire (y compris celle du peuplement) surtout lorsque celle-ci, comme chez les Baule, a très tôt produit une version « vulgarisée » officiellement admise, même en milieu villageois<sup>2</sup>. Par ailleurs, la mémoire historique afférente à certains traits d'organisation sociale s'est considérablement affaiblie après certains épisodes particulièrement marquants : ainsi l'« épopée samorienne » a-t-elle en grande partie oblitéré les souvenirs de l'organisation commerciale et de la captivité présamoriennes. C'est pourquoi il nous semble nécessaire, avant d'aborder l'étude proprement dite de l'organisation des échanges, de retracer leur cadre socio-historique<sup>3</sup> — sans traiter la question même de leur histoire, sur laquelle nous reviendrons.

1. Les très intéressantes recherches que mène T. C. Weiskel sur le Baule-Sud combleront en partie cette lacune.

2. Vraisemblablement sur la base des travaux de M. Delafosse et de quelques autres administrateurs, par l'intermédiaire des premiers intellectuels baule (en particulier ceux qui sont passés par l'école William-Ponty de Dakar : dans leurs « travaux de fin d'année », nombreuses et souvent littérales sont les références à ces travaux, même lorsque le sujet s'y prêtait assez peu). Il faut dire que les chercheurs ultérieurs ne se firent pas faute de reprendre hâtivement cette version, encouragés d'une certaine façon par l'administration coloniale qui opposait — au sens propre comme au sens figuré — les ethnies de l'ouest du Bandama à celles de l'est, jugées plus anarchiques et, en un mot, plus « primitives ».

3. L'auteur de ces lignes est sociologue (ou anthropologue, comme l'on voudra) de formation ; il n'a abordé l'histoire que dans la mesure où elle permettait de rendre compte de certains traits de la formation économique-sociale baule. Il prie donc le lecteur d'excuser les faiblesses de l'argumentation historique et la tendance

### I. Histoire du peuplement et organisation sociale

Le peuplement baule est relativement récent, de composition hétérogène<sup>4</sup>. Les diverses vagues de migration akan, venues de l'actuel Ghana à la suite de guerres malheureuses, se succédèrent durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; elles ne semblent pas avoir été aussi massives que les traditions le rapportent ; l'histoire de la constitution de l'ethnie baule est d'abord celle de l'assimilation ou de l'intégration de groupes hétérogènes que les Denkyira, puis les Asabu, rencontrèrent sur leur nouveau territoire (cf. carte 1)<sup>5</sup>. On sait peu de chose sur ce processus d'intégration, qui paraît toutefois avoir reposé plutôt sur la contraction d'alliances politiques et matrimoniales que sur l'utilisation de la force militaire (bien que les Asabu aient possédé vraisemblablement d'assez nombreuses armes à feu). L'organisation politique de cette première phase de peuplement n'est pas mieux connue, en particulier en ce qui concerne l'assise du pouvoir du groupe dit *agwa*, censé constituer le « lignage royal ».

L'actuel territoire baule ne fut entièrement occupé que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'implantation, dans le Sud, de fractions issues de groupes septentrionaux, les premières constituant des « têtes de pont » des seconds selon un axe qui reliait la côte aux pays de savane du Nord (cf. carte 2). Nous examinerons un peu plus loin comment l'espace économique baule s'est progressivement structuré — partiellement en fonction des gisements aurifères du Sud (cf. carte 3).

Le caractère relativement récent et la diversité du peuplement ont conféré à l'organisation sociale des traits originaux en raison de la nécessité, pour les nouveaux venus akan, de composer avec les groupes en place<sup>6</sup> ; en raison aussi de certaines contraintes « fonctionnelles » propres au mode d'expansion pratiqué par les Baule selon des impératifs écono-

---

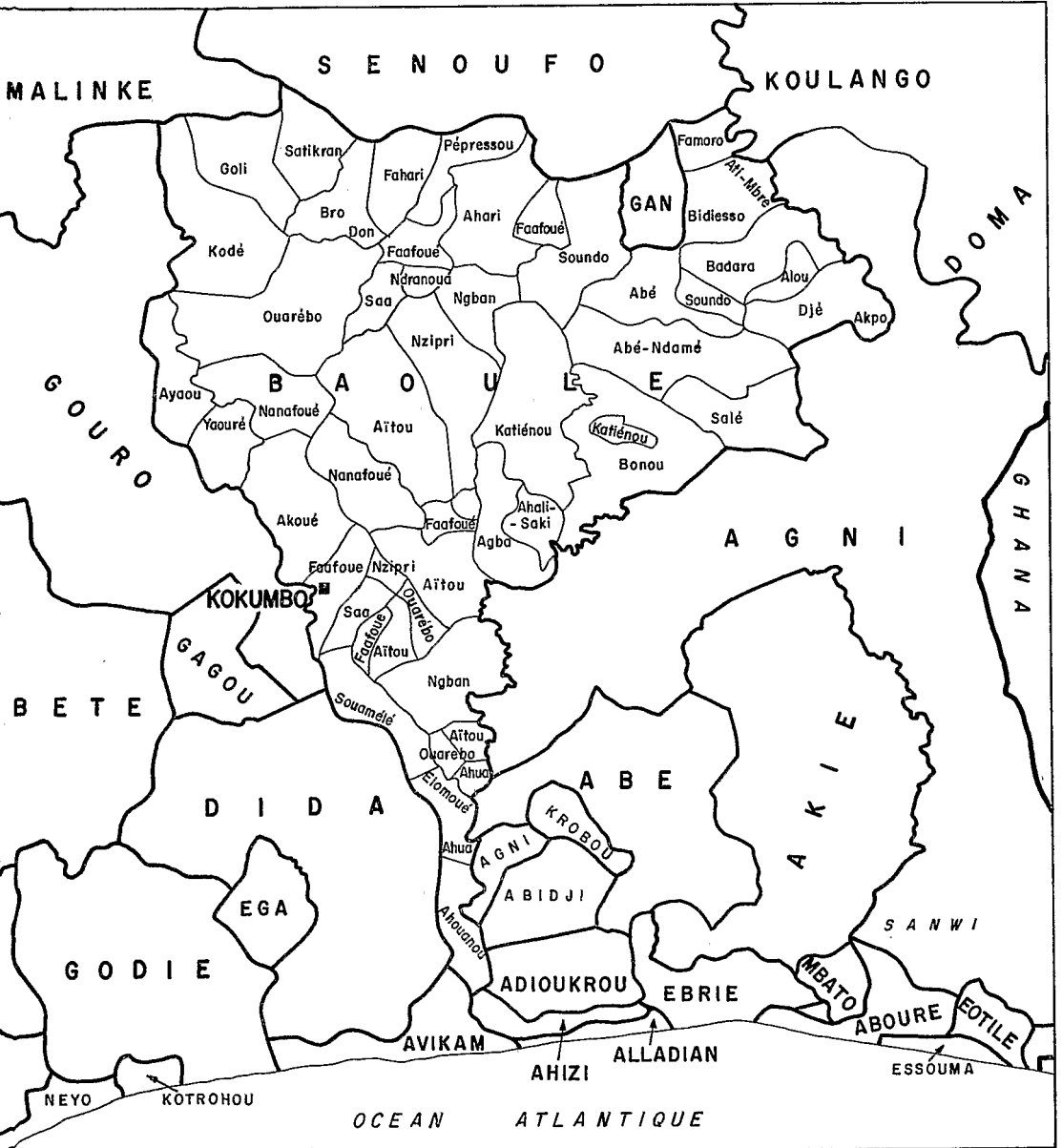
assurément trop grande à raisonner en termes sociologiques globaux. De façon générale, la plupart des propositions que nous avancerons dans ce texte, fondées sur des documents d'archives ou des textes publiés, exigeraient d'être confirmées par des enquêtes de terrain. Il s'agit là, répétons-le, d'une première tentative de synthèse.

4. Ph. et M.-A. de SALVERTE-MARMIER, « Les étapes du peuplement », in Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, *Étude régionale de Bouaké. I : Le peuplement*, Abidjan, 1965 : 11-58. Cette étude repose sur le recueil de très nombreuses traditions villageoises, mais elle ne présente peut-être pas une attitude suffisamment critique à l'égard des sources utilisées et des interprétations anciennes (de M. Delafosse en particulier) sur les causes et les modalités de l'« exode » asabu et la constitution des principaux sous-groupes.

5. Les Senufo au nord ; les Guro à l'ouest et au sud-ouest ; divers petits groupes (Gbomi, Krobu, etc.), actuellement complètement intégrés, dans le centre.

6. Les Baule ont d'ailleurs, à bien d'autres égards, subi (ou sollicité) l'influence des groupes qu'ils ont intégrés ou repoussés. Exemples : les sculptures guro et senufo ; les cultes senufo ; l'influence linguistique, religieuse et politique mande dans l'Ano ; et même la patrilinéarité mande chez les Kode et Satikrà du nord-ouest. Ces influences sont évidemment particulièrement fortes aux marches du pays Baule.

**CARTE 1**  
**KOKUMBO ET LES DIFFERENTS GROUPES DU BAOULE**



Source : Carte des groupes culturels et ethniques - Atlas de Côte d'Ivoire  
 (ORSTOM - Université d'Abidjan)

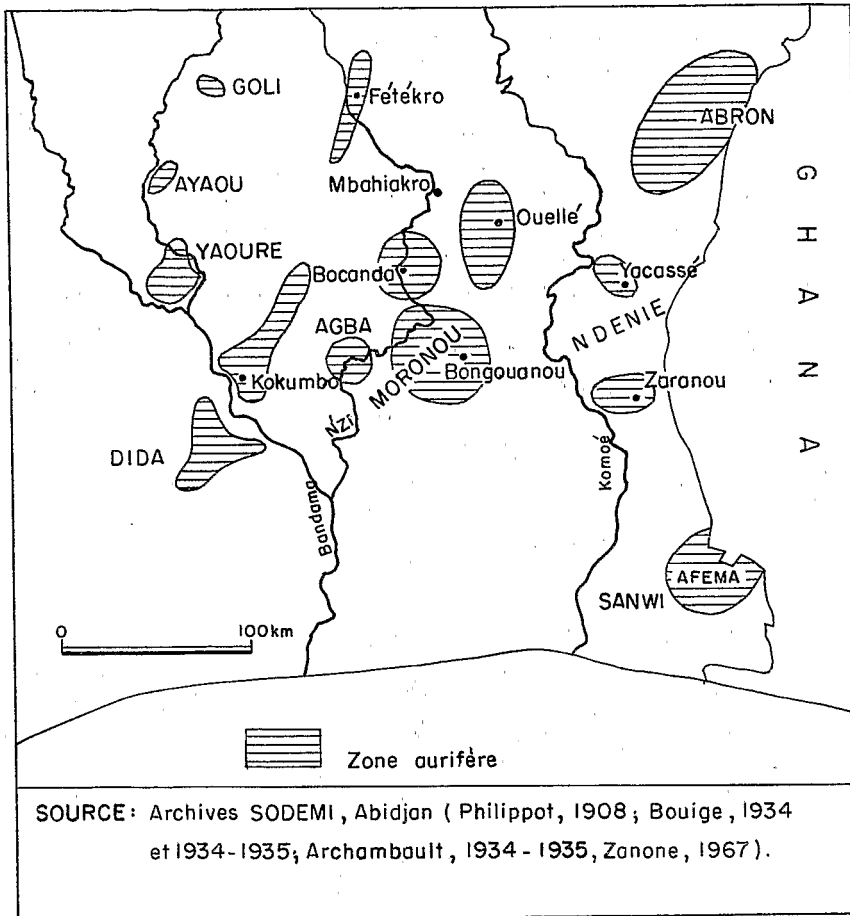
CARTE 2

LES PRINCIPAUX GROUPES DU BAOULE ET ORIGINE DU PEUPEMENT  
DU BAOULE - SUD



Sources: Etude régionale de Bouaké, Tome I: Le peuplement  
Atlas de Côte d'Ivoire: Carte des groupes culturels et ethniques (UNIVERSITE - ORSTOM)

**CARTE 3**  
**PRINCIPALES EXPLOITATIONS AURIFÈRES PRÉCOLONIALES**  
**EN PAYS AKAN**



miques et sociaux. Ces contraintes s'exercèrent en premier lieu sur le système de parenté hérité de l'Ashanti. Celui-ci reposait sur une structure lignagère<sup>7</sup> — en l'occurrence sur une filiation double (*double descent*) à accentuation matrilinéaire — et connaissait une certaine souplesse d'adaptation quant à la constitution de groupes locaux<sup>8</sup> du fait de la

7. C'est-à-dire dont les groupes locaux sont constitués sur la base d'une filiation (*descent*) unilinéaire.

8. M. FORTES, « Kinship and Marriage among the Ashanti », in A. K. RADCLIFFE-BROWN and D. FORDE, eds., *African Systems of Kinship and Marriage*, Londres, 1950 : 252-284.

« dysharmonie » inhérente à une société à accentuation matrilineaire et à résidence patrilocale d'une part et, d'autre part, à cause du caractère profondément historique de la société ashanti (conflits militaires, existence de la captivité, ouvertures sur le commerce de traite, migrations). Tout se passe comme si la société baule, confrontée à ces mêmes problèmes, auxquels s'en ajoutaient d'autres (nécessité de conquérir un territoire et d'assurer de nouvelles relations avec des groupes voisins ou à intégrer), avait connu une transformation du système d'origine tout en conservant l'idéologie : alors que l'idéologie baule de la parenté est centrée sur la matrilinearité — encore que certaines notions aient été oblitérées ou aient été l'objet d'un glissement de sens<sup>9</sup> —, la parenté pratique (celle qui permet de rendre compte de la composition des groupes réels) est de type cognatique. Plus exactement, les groupes sont moins composés de descendants d'un ancêtre commun que de parents — à un degré donné — d'un Ego. Selon la terminologie de Fox, on dira que le « point de référence » est un Ego et que le « mode de recrutement » est limitatif sur la base de la parentèle cognatique<sup>10</sup>. L'« abandon » du système de référence lignager (ou unilinéaire) est logiquement fonctionnel par rapport aux exigences suivantes : (1) se tailler et occuper un territoire nouveau ; (2) constituer des groupes de résidence locaux suffisamment homogènes pour se reproduire dans un milieu nouveau ; (3) contracter et perpétuer entre groupes locaux des relations assez solides pour maintenir une unité ethnique dans le contexte décrit.

Une telle facilité d'adaptation du système (P. Etienne parle de « laxisme ») ne pouvait que faciliter l'intégration de dépendants extra-parentaux dont les captifs étaient les éléments les plus nombreux mais non exclusifs. Nous ne pouvons ici insister sur ces différents points ; notons simplement que le processus d'implantation des Baule aboutit à la constitution de groupes (ensembles de villages se réclamant d'une même origine) possédant une hiérarchie politique interne souple — souvent contestée — et une hiérarchie politique d'ensemble encore plus souple qui semble avoir été marquée par des tentatives locales d'hégémonie : par exemple, celles des Walebo au nord-ouest, des Faafwe dans le centre-nord<sup>11</sup>. Ce processus de peuplement reposait à la fois sur une segmentation simple et sur une dispersion de communautés territoriales conservant une unité politique, mais dont la solidarité était plutôt définie en termes de résidence commune qu'en termes de liens généalogiques<sup>12</sup>.

En bref, l'organisation sociale baule, au point de vue de la constitution

9. P. ETIENNE, *Les interdictions de mariage chez les Baoulé*, Petit-Bassam, 1972, 135 + vi p. multigr.

10. R. FOX, *Anthropologie de la parenté*, Paris, 1972 : 169.

11. SALVERTE-MARMIER 1965 : 27 sq.

12. Ces deux types d'expansion territoriale sont qualifiés par R. Horton, suivant P. Bohannan, respectivement d'« expansion migration » et de « disjunction migration » (R. HORTON, « Stateless Societies in the History of West Africa », in J. F. ADE AJAYI and M. CROWDER, eds., *History of West Africa*, Londres, 1971).

des groupes réels, fut autant sollicitée par des facteurs historiques, qu'elle a utilisé ces derniers pour « réaliser » la logique de son système de parenté et d'alliance<sup>13</sup>. L'irruption de l'histoire, à la fois cause et conséquence de l'organisation sociale, a conféré à la société baule des caractères originaux dont un des moindres n'est pas la coexistence d'un type social « encore » segmentaire avec la réalisation de principes de subordination complexes<sup>14</sup>.

## 2. Les bases de la production et des échanges : généralités

On peut sans doute prétendre que la société baule possédait une organisation et une connaissance du travail agricole élaborées<sup>15</sup>, fort bien adaptées aux conditions écologiques de la savane préforestière. L'importance particulière de la culture de l'igname et l'idéologie qui s'y rapporte témoignent du caractère « paysan » de la société baule — au sens où l'entend l'école géographique française, c'est-à-dire impliquant un fort enracinement de la société sur son sol, une densité démographique relativement forte et, corrélativement, une bonne efficacité du système agraire<sup>16</sup>.

La qualification précise du « mode de production » réalisé au niveau des activités agricoles dans le Baule précolonial nous entraînerait loin de notre sujet. Constatons simplement qu'il met en jeu des rapports de pouvoir s'exprimant par une division sexuelle des tâches ainsi que par l'utilisation du travail des « cadets sociaux » et des dépendants extra-parentaux, en particulier des captifs<sup>17</sup>. Sans entrer dans la discussion

13. P. ETIENNE a développé une analyse structurale du système de parenté et d'alliance (P. ETIENNE, « Essai d'analyse des interdictions de mariage baoulé », Communication au Colloque de Bondoukou sur les peuples communs au Ghana et à la Côte d'Ivoire, Bondoukou, janv. 1974, 19 + VII p. multigr., planches).

14. Les rapports entre parenté, organisation sociale et histoire chez les Baule sont discutés par A. MARIE (« Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire », *L'Homme*, XII (3), 1972 : 6-46 et XII (4), 1972 : 5-36). Nous avons tenté de reconstituer le jeu de ces principes de subordination au niveau de l'alliance matrimoniale à partir du cas d'un village (J.-P. CHAUVEAU, *Note sur la morphologie matrimoniale de Kokumbo (pays Baoulé, Côte d'Ivoire)*, Abidjan, 1973, 124 p. multigr., cartes).

15. J. MIÈGE, « L'agriculture baoulé », *Conférence internationale des Africanistes de l'Ouest, Dakar 1950. Comptes rendus*, Dakar, II, 1951 : 47-59 ; M. L. MAZOYER, « Développement de la production agricole marchande et transformation d'une formation agraire en Côte d'Ivoire », Séminaire sur l'émergence du capitalisme agraire en Afrique sud-saharienne, Dakar 3-12 déc. 1973, 25 p. multigr. K. B. DICKSON note également le caractère « avancé » du système agricole baule (K. B. DICKSON, *A Historical Geography of Ghana*, Cambridge, 1969 : 20).

16. Il ne s'agit pas du concept de « société paysanne », élaboré par des anthropologues américains comme R. Redfield, C. Geertz et E. R. Wolf, caractérisé par la production de surplus transférés à un groupe dominant de dirigeants urbanisés (E. R. WOLF, *Peasants*, Englewood Cliffs, N. J., 1966, 116 p.). Nous pensons plutôt aux travaux géographiques inaugurés par J. Dresch.

17. Parmi ces dépendants extra-parentaux, outre les captifs, signalons les individus gagés (*aowa slā*), les individus capturés (pris en *ndole*) et les « clients », réfugiés dans un groupe local pour fuir leur groupe d'origine (*aye slā*) ou bien installés volontairement, en particulier pour exploiter des gisements aurifères

relative à l'institutionnalisation de l'exploitation — au sens marxiste du terme —, notons que l'activité agricole actualisait les principes de stratification sociale à la fois au niveau du groupe de résidence « communautaire » (*aulo bo*), dans lequel étaient intégrés les captifs, et au niveau « tribal-villageois »<sup>18</sup>, en particulier par les groupes d'entraide (*mbli*) et les prestations en travail (*ukale*).

La pêche, la chasse et la guerre donnaient lieu à des activités collectives mettant en œuvre le système « tribal-villageois », encore que chasse et pêche pussent être individuelles. L'artisanat — notamment le tissage, le travail du bois, le travail du fer<sup>19</sup> et l'orfèvrerie — ne reposait pas sur un système de castes ; il n'excluait pas non plus d'autres activités : les artisans devaient assurer la plus grande partie de leur approvisionnement en produits vivriers.

Parmi les différents procès de production, l'exploitation aurifère était sans doute, avec l'agriculture, plus « déterminante » que les autres dans la mesure où elle impliquait la disposition d'une main-d'œuvre abondante et une spécialisation du travail<sup>20</sup>. A cet égard, du moins pour certaines formations sociales locales, on peut parler avec W. Rodney d'une « gold-oriented economy »<sup>21</sup>.

Retenons de ce rapide examen la coexistence, dans la société baule précoloniale, de divers modes de production — au sens où E. Terray utilise ce terme — et d'une ébauche de répartition géographique de la production : en effet certaines activités, comme l'exploitation de l'or, impliquent des conditions naturelles adéquates (cf. cartes 3 et 4). Les Baule possédaient des connaissances précises concernant la prospection des gîtes et le travail d'exploitation ; en outre, comme nous l'avons déjà suggéré, le mouvement d'expansion des Baule (dans le Jaule, vers l'est et vers le sud) semble avoir été en partie déterminé par la prospection de gisements aurifères, certains déjà exploités par des non-Baule<sup>22</sup>.

---

(*aofwe*) ; les *auloba* « enfants de la cour » — enfants de captifs, enfants de deux conjoints dépendant d'un même groupe de résidence, enfants de père inconnu (ou non reconnu), enfants issus d'un mariage *atôvle* garantissant l'acquis de la descendance à la famille paternelle — étaient en état de dépendance unilatérale et quasi exclusive par rapport à leur groupe de résidence.

18. E. TERRAY, « Le matérialisme historique devant les sociétés lignagères et segmentaires », *Le marxisme devant les sociétés « primitives »*, Paris, 1969 : 93-173.

19. L'extraction du fer n'était pas pratiquée par les Baule. Le fer venait des pays Malinke, Dyula, Djimini au nord, et de la côte. Les Guro ont aussi servi d'intermédiaires entre Baule et producteurs du Nord.

20. Ici encore, il faudrait distinguer l'orpaillage individuel (qui était souvent pratiqué par les femmes par lavage d'alluvions récentes) et l'exploitation de gisements alluvionnaires anciens et, mieux encore, filoniens qui nécessitaient des formes de coopération complexes.

21. W. RODNEY, « Gold and Slaves on the Gold Coast », *Transactions of the Historical Society of Ghana*, IX, 1968 : 13-28.

22. Dans la région de Kokumbo, au sud-ouest, les Guro extrayaient de l'or ; les relations avec eux restèrent d'ailleurs très étroites, en particulier par le biais d'un véritable métissage de certains groupes baule (J.-P. CHAUVEAU, *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo*, Petit-Bassam, 1972 : 45-46).



Mais la spécialisation des activités ne tenait pas seulement aux conditions naturelles : la recherche (volontaire ou induite par un processus typiquement économique) d'une complémentarité a probablement joué son rôle ; c'est ainsi que les groupes pratiquant le tissage des pagnes d'apparat<sup>23</sup>, comme les Nanafwe, les Walebo et les Atutu, étaient précisément ceux qui ne disposaient pas de gisements aurifères importants<sup>24</sup> ; ceux qui travaillaient l'or disposaient eux-mêmes de gîtes peu importants ou bien habitaient — comme les Atutu et les Nzikpli — à la périphérie des grandes régions aurifères. En outre, des ressortissants de ces groupes pouvaient se déplacer et s'installer provisoirement (quelquefois faire souche) dans les grands centres d'orpaillage — c'est le cas des Atutu, des Nzikpli et des Nanafwe dans le Jaule<sup>25</sup>, des Atutu et surtout des Nzikpli à Kokumbo<sup>26</sup>. Cette spécialisation pouvait être poussée assez loin puisque, par exemple, les orfèvres atutu étaient réputés exceller dans la fabrication d'objets en bois recouverts de feuilles d'or (couronnes, chasse-mouches, cannes et divers insignes de commandement) et les orfèvres nzikpli dans le façonnage des bijoux proprement dits<sup>27</sup>.

Il semble donc qu'il y ait eu un phénomène de structuration progressive de l'espace économique baule, dont les causes étaient à la fois endogènes et exogènes. Par les premières nous faisons allusion à l'exploitation aurifère. Donnons-en un exemple particulier, celui de Kokumbo<sup>28</sup>. La colline Kokum était un centre aurifère célèbre dans tout le Baule ; le principal lieu d'exploitation en était le village de Kokumbo (*bo* « sous », « au pied de »). La production d'or, bien que partiellement thésaurisée dans le trésor familial (*adja*) des principaux chefs de famille, suscita des effets induits sur divers secteurs économiques. Dans la mesure où ces mines attirèrent un nombre important d'individus originaires de régions très diverses du Baule — par une réglementation particulièrement libérale des conditions d'implantation —, il est probable que les effets furent sensibles à un degré ou à un autre dans l'ensemble du territoire baule (ne serait-ce que par la quantité d'or injectée dans l'économie grâce à l'exploitation des mines de Kokumbo)<sup>29</sup>. L'importance straté-

23. Le tissage des pagnes courants, utilitaires, était répandu dans presque tous les villages. Certains groupes étaient toutefois davantage spécialisés (Commandant BETSELLERE, « Cercle du Baoulé », in Gouvernement général de l'AOF, *La Côte d'Ivoire*, Corbeil, 1906 : 487, 493 ; *Bulletin agricole et commercial du poste de Toumodi*, sept. 1910 et mars 1911, Archives Nationales de la République de Côte d'Ivoire (*infra* : ANRCI), XI.43.34 ; SALVERTE-MARMIER 1965 : 43).

24. *Bulletin agricole et commercial du poste de Toumodi*, 1<sup>er</sup> trim. 1910, ANRCI, XI.43.34.

25. L. TAUXIER, *Nègres gouro et gagou*, Paris, 1924 : 212 ; « Rapport sur la situation agricole et sur les moyens employés pour l'améliorer », Bonzi, 17 mars 1909, ANRCI, XI.43.434.

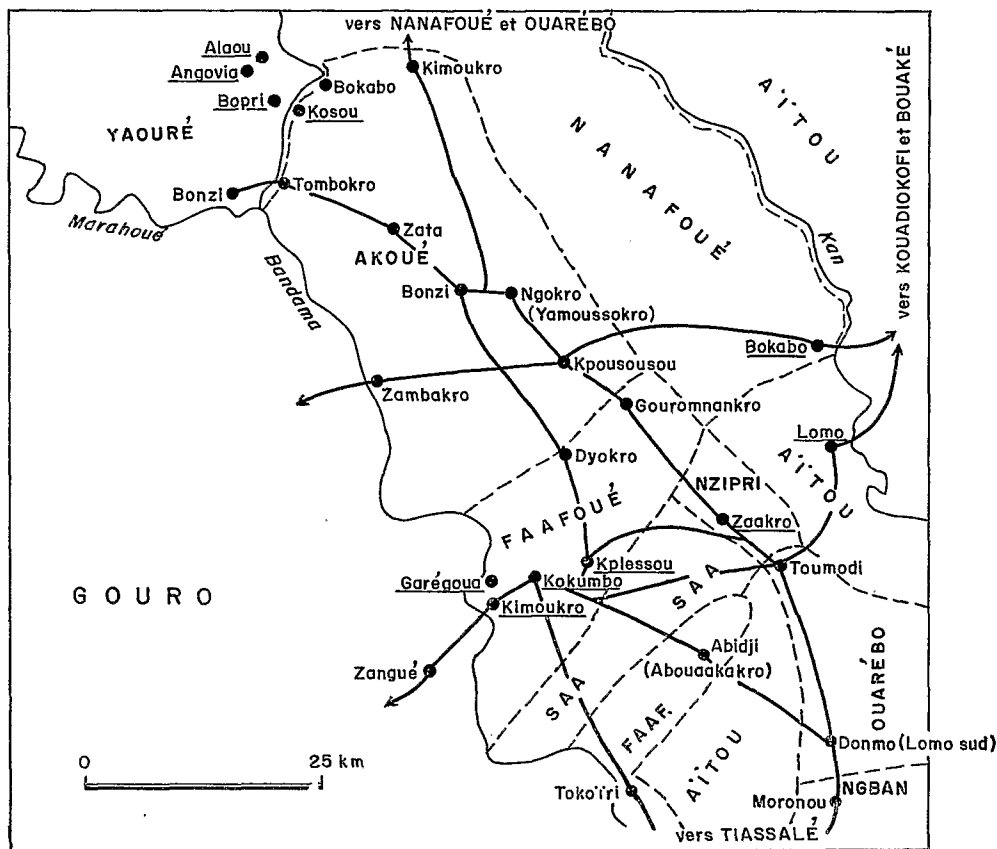
26. Informations personnelles (Kokumbo, 1970).

27. Informations personnelles (Kokumbo, Lomo-Nord, Zaakro, 1970).

28. CHAUVEAU 1972.

29. On trouve assez fréquemment, dans les traditions historiques de villages ou de groupes éloignés de Kokumbo, des références à des relations économiques — souvent doublées de relations matrimoniales — que ces villages ou groupes auraient entretenues avec Kokumbo.

**CARTE 4**  
**LES PRINCIPALES EXPLOITATIONS INDIGENES DE GISEMENTS AURIFERES**  
**DANS LA REGION DE KOKUMBO (noms soulignés) ET PRINCIPALES PISTES**



gique (du point de vue de l'approvisionnement, principalement en or) de Kokumbo, exposée explicitement dans les traditions historiques de groupes baule souvent fort éloignés, fut d'ailleurs fort bien perçue par l'autorité coloniale au moment de la pénétration et de la « pacification » du Baule<sup>30</sup>. L'extraction de l'or n'introduisit pas seulement dans la région une spécialisation géographique au niveau de la production des biens de prestige (pagnes, bijoux, etc.) mais également une complémentarité quant au ravitaillement en produits vivriers. Celle-ci n'était pas uni-

30. Voir, entre autres, le « Rapport du chef de bataillon Colonna d'Istria chargé des opérations militaires dans le Sud », Toumodi, 16 juil. 1901, et les divers rapports contenus dans les dossiers XVIII.47.2, X.34.10, XIII.26.12/77, XIV.4.8 et XIV.34.3 des ANRCI. La prise de Kokumbo fit d'ailleurs l'objet de nombreux commentaires dans la presse coloniale française de l'époque, en particulier dans l'*Almanach-annuaire du Marsouin*, 1902 : 22.

quement due au fait que la culture de l'igname — nourriture valorisée au premier chef chez les Baule — et la chasse (en particulier au filet) étaient plus difficiles à Kokumbo, situé dans une zone de forêt dense, que dans la zone voisine de savane ; en réalité, des savanes incluses se trouvaient à proximité de Kokumbo et il existait des ignames de forêt également appréciées<sup>31</sup>. Le point important est que le site de Kokumbo — sur les flancs de la colline, dans une terre argileuse qui ne se désagrègeait pas facilement et près d'un cours d'eau permanent — permettait une exploitation durant toute l'année (et même, dit-on, jour et nuit, à l'aide de lampes à huile) : une certaine concentration de force de travail était donc nécessaire (au moins deux individus par puits, sans compter la main-d'œuvre indispensable au transport du minerai au village, au concassage et au lavage), et les cultures vivrières souffraient de la concurrence de l'orpaillage. C'est la raison pour laquelle le vivrier, l'igname en particulier, était commercialisé dans la région : il pouvait être l'objet d'un échange contre de la poudre d'or et même des perles d'aigri. La culture de plantes vivrières détermina également la création de « campements » aux environs de Kokumbo<sup>32</sup>. Des captifs y étaient souvent envoyés et, aujourd'hui encore, des villages issus de ces campements connaissent une très forte proportion de descendants de captifs. Ce point mérite d'être souligné car il permet de penser que, peut-être, malgré la politique générale d'intégration des « captifs domestiques » dans le cercle familial, le captif tendait à ne plus être considéré seulement comme reproducteur mais aussi comme force de travail (le fait est patent en ce qui concerne l'extraction de l'or, où le travail dangereux — dans les puits — était généralement « confié » aux captifs) ; l'envoi privilégié de captifs dans ces campements de culture suggère en outre une évolution possible du mode d'intégration de ceux-ci vers la constitution de communautés dépendantes susceptibles de fournir une rente en produits<sup>33</sup>. Il s'agit là bien sûr de conditions particulières mais qui peuvent avoir existé dans d'autres régions du Baule, notamment dans les grands centres aurifères ou les centres politiques importants (comme la région de Sakasu dans le Walebo).

Cet exemple semble démontrer que le système productif baule était capable de dégager un surproduit fourni par le travail des dépendants. Pour ne parler que des captifs, s'ils ne constituaient pas une véritable classe exploitée, du moins leur exploitation formait-elle la base permanente de la richesse et de la puissance des notables baule<sup>34</sup>.

31. « Renseignements sur la culture de l'igname », Toumodi, 1917, ANRCI, IV.17.48.

32. Des références précises concernant les activités économiques précoloniales dans cette région sont citées in CHAUVÉAU 1972.

33. C. MEILLASSOUX, ed., *The Development of Indigenous Trade and Markets in West Africa*, Londres, 1971 : 20 sq. De plus, des captifs étaient utilisés dans les expéditions commerciales.

34. E. TERRAY, *Relations de domination et d'exploitation dans le royaume abron du Gyaman*, Paris, Centre d'Études africaines de l'EPHE-VI<sup>e</sup> Section, Séminaire du GRASP, 1970-1971 : 8.

Nous venons de dire un mot des causes endogènes de la structuration de l'espace économique baule (spécialisation sur la base de complémentarités pas seulement naturelles), parmi lesquelles l'exploitation de l'or nous semble avoir joué un rôle important. Qu'en est-il des causes exogènes de cette structuration, c'est-à-dire des échanges extérieurs suscités par la complémentarité économique des diverses régions de l'Ouest africain et par la traite côtière ? En réalité, parler de causes exogènes est assez abusif puisque ces échanges sont inséparables des échanges internes et des structures sociales de production du pays Baule ; retenons néanmoins cette classification pour la commodité de l'exposé et abordons maintenant de front le sujet de cet article. Nous évoquerons d'abord quelques généralités sur la situation du Baule, à savoir les complémentarités entre les différentes zones de cette partie de l'Afrique de l'Ouest.

Le pays Baule se trouve au cœur d'une avancée localisée de la savane dans la zone forestière. L'origine de cette avancée est loin d'être élucidée ; il semble néanmoins qu'on ne puisse retenir l'effet d'une action anthropique aussi radicale que l'expose K. B. Dickson<sup>35</sup>. En tout cas, elle existait et a peut-être facilité l'instauration d'un trafic entre les savanes soudaniennes et la côte bien avant l'arrivée des Baule. Ceux-ci s'installèrent longtemps après la « révolution commerciale du XVI<sup>e</sup> siècle [...] due à l'implantation des Européens sur une côte jusque-là déserte »<sup>36</sup> et purent donc bénéficier, à des degrés divers selon les époques, de sources d'approvisionnement concurrentes : ils étaient ravitaillés en sel (gemme pour celui du Nord, marin pour celui du littoral), en fer et même en armes à feu soit par les traitants côtiers, soit par le réseau de marchands soudanais. Une situation de monopole existait toutefois pour d'autres produits : ainsi le Nord fournissait le bétail<sup>37</sup> et les captifs<sup>38</sup> ; la côte,

35. DICKSON 1969 : 20. Le problème de la formation de la savane baule a été traité, entre autres, par N. LENEUF et G. AUBERT, « Sur l'origine des savanes de la Basse Côte d'Ivoire », *Comptes rendus des Séances de l'Académie des Sciences*, 243 (12), 1956 : 859-860 ; P. PELTRE, *Recherches cartographiques régionales pour l'étude du contact forêt-savane dans le sud du V baoulé. Carte géomorphologique et notice explicative*, Adiopodoumé, août 1973, multigr. ; B. BOULANGE, *Carte des niveaux cuirassés de la région des monts Kokumbo et Alebouima (Côte d'Ivoire)*, Adiopodoumé, juin 1973, multigr.

36. Y. PERSON, *Samori. Une révolution dyula*, Dakar, I, 1968 ; II, 1970 ; cf. 1968 : 99.

37. Contrairement à ce que peut faire croire l'actuelle faiblesse numérique du cheptel bovin en pays Baule, il est fort probable qu'il existait d'importants troupeaux à l'époque précoloniale ; ils furent massacrés lors de la pénétration militaire. Sur la race bovine « baoulé » (originaire des savanes soudaniennes), voir les travaux de R. VERLY, en particulier sa « Note préliminaire sur des recherches au sujet de la race bovine baoulé en Côte d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série C, III, 1967 : 230-233.

38. En ce qui concerne les captifs achetés par les Baule, il est difficile de reconstituer les circuits d'approvisionnement présamoriens : en effet, les quantités importantes fournies par Samori en échange d'armes (et même de produits vivriers) marquèrent fortement la mémoire des Baule au point d'oblitérer, en grande partie, leurs souvenirs de l'époque antérieure. Il semble néanmoins que les Guro aient joué un rôle non négligeable dans ce trafic (les prisonniers étaient d'ailleurs souvent originaires du Nord et échangés contre la cola bete ou guro auprès des Malinke) ; les traditions guro rapportent plusieurs faits concernant l'échange de captifs,

les alcools et divers produits manufacturés européens. La position dominante de l'une ou l'autre source fluctua dans le temps ; nous y reviendrons plus loin.

À l'ouest, les Baule étaient en contact avec les sociétés segmentaires de la forêt dont les échanges avec l'extérieur dépendaient davantage de relations sociales institutionnalisées que de rapports strictement économiques (hormis les échanges portant sur le fer, que ces peuples se procuraient contre la cola auprès des Malinke). Il n'y avait pas de complémentarité économique entre ces régions et le Baule, comme d'ailleurs entre celui-ci et les pays Akan de l'est et du sud-est, qui étaient avant tout des intermédiaires avec la côte (Anyi, Akye, etc.).

Contre les produits du Nord ou de la côte, que pouvaient offrir les Baule ? Bien que les franges forestières du pays fussent en mesure de produire de la cola, le commerce de cette denrée ne semble avoir été important que dans le nord-est du pays, dans la région de l'Ano ou Mango (où l'implantation mandingue était déjà ancienne et qui bénéficiait de la proximité des grands courants commerciaux dyula) et, dans une moindre mesure et de façon moins certaine, sur la frange forestière occidentale<sup>39</sup>. Ailleurs, la commercialisation précoloniale de la cola n'a guère laissé de traces, concurrencée qu'elle était par celle des pays Bete et Guro à l'ouest, celle des Ashanti à l'est, qui faisaient l'objet de circuits d'échanges bien structurés. Finalement, les principaux produits d'exportation du Baule ont été l'or (en poudre ou façonné) et les pagnes ; leur vente était en outre limitée par les besoins propres des Baule (thésaurisation et utilisation interne de l'or comme moyen d'échanges) et, en ce qui concerne les pagnes, par le peu de goût des Malinke et des Dyula pour les tissus baule<sup>40</sup> — très appréciés, par contre, des peuples côtiers<sup>41</sup>. L'ivoire et, beaucoup plus tard, le caoutchouc n'ont joué qu'un rôle marginal<sup>42</sup>.

---

en particulier contre les armes procurées par les Baule (C. MEILLASSOUX, « L'économie des échanges précoloniaux en pays Gouro », *Cahiers d'Études africaines*, III (4), 12, 1963 : 551-576).

39. Une tradition de cueillette de la cola s'est conservée notamment chez les Akpwé de la région de Yamoussokro, des Ngbā de Mbayakro et des Nanafwe de la région de Tiébissou (Gouvernement général de l'AOF, 1906 : 731-734 ; M. ARMENGAUD, « Autour de la culture de la cola chez les Ngan de Mbaïakro », *Notes africaines*, 44, 1949 : 114 ; Poste de Tiébissou, « Monographie du district, 1911 », ANRCI, in *Monographies du cercle de Dimbokro*). La cola a fait l'objet d'un commerce appréciable chez les Walebo, dirigé en principe par des descendants de la famille royale ashanti (M. DELAFOSSE, « Renseignements économiques. Extrait d'un rapport de M. Delafosse, administrateur du Baoulé, Toumodi, 1<sup>er</sup> juillet 1899 », *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*, 1<sup>er</sup> août 1899 : 3-5).

40. Les Malinke et les Dyula produisaient leurs propres tissus à partir de normes différentes (cf. PERSON 1968).

41. A titre d'anecdote : nous avons pu voir à Bordeaux un pagne de petite dimension, expertisé et considéré comme baule, rapporté par des commerçants bordelais à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Chose curieuse, ce n'est pas un pagne d'apparat mais un pagne très courant teint à l'indigo, semblable aux pagnes guro.

42. M. Delafosse note que l'ivoire procuré par les éléphants (nombreux chez les groupes forestiers de l'Ouest) ne constituait pas un article d'exportation (DELA-

Les Baule bénéficiaient aussi d'un avantage naturel : leur occupation de cette avancée de la savane dans la forêt. Paradoxalement, cette situation n'a pas dû être exploitée comme elle l'aurait pu, du moins selon l'axe nord-sud ; au contraire, les Baule paraissent avoir privilégié leur position d'intermédiaires avec les Guro, leurs voisins de l'ouest.

### 3. *Les échanges internes au pays Baule*

Une remarque s'impose avant tout en ce qui concerne l'articulation de ces échanges avec les échanges extérieurs (et souligne la part d'arbitraire qu'il y a à les traiter séparément). En effet, le système intérieur de circulation des biens ne peut être compris si l'on ignore que les Baule ont très rapidement fermé leur territoire aux commerçants étrangers. Les marchands mandingues (en particulier dyula) ne franchissaient pas les frontières nord et nord-est du pays, tandis que les traitants côtiers — brija (avikam) et « apolloniens » (nzima) en particulier — ne dépassaient guère Tiassalé, à l'extrême sud du Baule. Les traitants et colporteurs étrangers entraient en relation avec les Baule au moyen de « marchés de transit »<sup>43</sup> situés à la périphérie du pays, correspondant généralement à une zone de contact de milieux sociaux et économiques différents. Retenons donc simplement, pour l'instant, que pour se procurer des produits d'importation les Baule étaient contraints soit de se déplacer jusqu'aux frontières de leur territoire, soit d'instituer un réseau interne de trafic à partir de ces frontières.

Revenons maintenant aux échanges internes, en distinguant pour la commodité de l'exposé les biens produits localement de ceux qui étaient importés. Parmi les premiers, examinons rapidement ceux qui servaient à la consommation courante.

L'autosubsistance était généralement la règle ; si quelque denrée venait à manquer temporairement, un individu pouvait s'en procurer auprès de ses proches (parents ou amis). Dans certains cas cependant, l'approvisionnement en produits vivriers s'effectuait en dehors du cadre de la « réciprocité » ou de la « redistribution » et donnait lieu à un véritable échange<sup>44</sup> soit par le troc, soit contre un moyen de paiement comme

fosse 1899 : 3-5). La production du caoutchouc était limitée aux franges forestières du pays et semble avoir peu concerné les Baule avant la pénétration coloniale (Appendice à « Mission Houdaille du chemin de fer de Kong, 1899 », ANSOM, Dossier Côte d'Ivoire, III 4).

43. Nous empruntons le terme à K. ARHIN, « Atebubu Markets : ca. 1884-1930 », in MEILLASSOUX 1971 : 212.

44. Ces catégories de réciprocité, redistribution et échange sont précisément définies par K. POLANYI, « The Economy as Instituted Process », in K. POLANYI, C. M. ARENSBERG and H. W. PEARSON, eds., *Trade and Market in the Early Empires*, Glencoe, Ill., 1957. Leur application au cas africain est faite par P. BOHANNAN and G. DALTON, eds., *Markets in Africa*, Evanston, Ill., 1964, « Introduction ». On trouvera, enfin, une critique de cette dernière dans G. DUPRÉ et P.-Ph. REY, « Réflexions sur la pertinence d'une théorie de l'histoire des échanges », *Cahiers internationaux de Sociologie*, XLVI, 1969 : 133-162.

l'or ou même des perles d'aigri<sup>45</sup>. Les produits artisanaux usuels (sièges, pagnes ordinaires, outils...) étaient échangés contre d'autres biens ou exécutés sur commande : on apportait la matière première (coton filé, fer) dont la plus grande partie servait à la confection de l'objet demandé, la partie restante constituant le bénéfice du fabricant<sup>46</sup>. Le vin de palme (tiré surtout du palmier à huile ou du rônier) était commercialisé à grande échelle au niveau intravillageois comme à l'extérieur du village<sup>47</sup>. L'exploitation du vin de palme donnait lieu à un véritable métayage sur le produit de la récolte vendue souvent contre de faibles mesures de poudre d'or.

Les biens de prestige (pagnes d'apparat, pièces de bois doré, bijoux...) faisaient l'objet d'une production spécialisée, comme nous l'avons indiqué plus haut. Les individus qui voulaient en acquérir devaient se rendre sur le lieu de fabrication ou bien, le plus souvent, attendre le passage des artisans (bijoutiers, forgerons) qui allaient de village en village, de la même façon que certains devins et vendeurs d'amulettes ou de charmes<sup>48</sup>.

L'approvisionnement en produits locaux, d'usage courant ou de prestige, pouvait donc donner lieu à des opérations d'échange sortant du cadre de la réciprocité ou de la redistribution. Cet échange, bien qu'il procurât un profit à l'un des agents, n'était parfois pas distinct de l'acte de production (c'était le cas des artisans et des producteurs de vin de palme) ; il demeurait de toute façon au niveau de l'échange « immédiat », c'est-à-dire qu'il ne visait pas « à la réalisation d'un bénéfice marchand mais à la pure et simple acquisition d'un objet désirable »<sup>49</sup>. C'est ce qui fait que l'institution du marché (au sens de « market place », et *a fortiori* au sens de « market principle ») est absente du Baule précolonial<sup>50</sup> :

45. « Les ignames s'échangent contre des perles, du sel et des mouchoirs » (DELAFOSSÉ 1899).

46. P. ETIENNE, « Les aspects ostentatoires du système économique baoulé », *Économies et Sociétés*, II (4), avr. 1968a.

47. Les premiers observateurs européens ont remarqué le très grand nombre de « cabarets » où le voyageur pouvait acheter du vin de palme le long des principales pistes. Le capitaine Marchand, qui fut le premier à traverser le pays, indique que « tous les chemins du pays Baoulé sont jalonnés de guinguettes où l'on vend le 'zan' [vin de palme] » (Cap. MARCHAND, « Compte rendu de la mission 1893-1894 à Monsieur le Ministre des Colonies, Thiassalé, 20 décembre 1894 : généralités sur le pays », ANSOM, Missions, 8 ; cf. également A. NÉBOUT, « Note sur le Baoulé », *A travers le Monde*, 2<sup>e</sup> sem. 1900 : 411).

48. Cela durant la saison sèche qui correspond à la période creuse des travaux agricoles et où il est plus facile de se déplacer.

49. MEILLASSOUX 1971 : 26-27. Ces échanges pouvaient cependant avoir des effets spécifiques : il en allait notamment ainsi dans le cas où ils s'accompagnaient de pratique de prêt, de dépôt ou de crédit. Bien que ces opérations ne semblent pas avoir toujours été liées à un quelconque intérêt, les difficultés de remise ou de remboursement pouvaient entraîner des rapt de représailles ou des mises en gage de biens ou de personnes (voir certains de ces cas, extraits de documents d'archives, in CHAUVÉAU 1972, Annexe IV).

50. Il n'existe d'ailleurs pas, en baule, de terme spécifique pour désigner le marché : *gua* désigne tous les lieux publics du village (P. ETIENNE, *Le fait villageois baoulé*, Petit-Bassam, 1971 ; C. P. CARTERON, *Étude de la langue baoulé*, Bocanda, livret 4, 1972 : 61).

les relations d'échange économique restaient en effet largement structurées par le réseau de parenté et d'alliance (matrimoniale et élective) des individus.

Les biens (sel, armes et poudre, cheptel bovin, fer, captifs, etc.) que les Baule se procuraient surtout dans des marchés de transit périphériques<sup>51</sup>, devaient être transportés par les Baule eux-mêmes à l'intérieur du pays ; ils devaient, inversement, assurer l'acheminement de l'or, des pagnes et, dans une moindre mesure, de la cola et de l'ivoire (plus tard, d'un peu de caoutchouc). Ils suivaient pour ce faire de grands axes de trafic internes au pays Baule, déterminés notamment par la complémentarité économique du Nord et du Sud. Ces voies étaient aussi tributaires de la configuration physique de la région (cf. carte 5) : le capitaine Marchand, premier Européen à la parcourir, notait l'influence du relief et du réseau hydrographique sur leur disposition. Il en distinguait trois : celle du Bandama, celle du Nzi et la « route centrale » nord-sud qui suivait le pied de la chaîne de collines birrimiennes traversant le Baule selon une direction sud-ouest-nord-est. La route centrale, d'après Marchand, profitait des dépressions de la chaîne pour relier de grandes routes perpendiculaires — les quatre principales passant par la trouée du Kan, celle du Poulara (Kplara), celle du Zini (Nzi) et la dépression du Ségouéno (sans doute Soungourou)<sup>52</sup>. Marchand exagérait sans doute la netteté de l'« infrastructure commerciale » du pays Baule. Il est probable que les pistes étaient en réalité des sentiers constituant un réseau très diffus qui permettait à la fois au voyageur de passer le plus possible inaperçu et de choisir un itinéraire précis en fonction de ses relations personnelles avec les villages dont il traversait les terres<sup>53</sup>. Les rivières n'étaient guère utilisées, la plupart étant impraticables en saison sèche ou même en saison des pluies (rapides). Seul, le Bandama semble avoir fait l'objet d'un trafic notable, mais seulement en aval de Tiassalé<sup>54</sup>.

51. Le terme de « périphérie » doit être pris ici dans son sens géographique et non dans le sens très précis que lui donnent BOHANNAN et DALTON (1964, « Introduction »).

52. ANSOM, Missions, 8. Cf. aussi « Le Transnigérien, le Bandama et le Bagoé. Carte levée et dressée de 1892 à 1895 par le capitaine Marchand », au 1/500 000<sup>e</sup>, Service cartographique des Colonies. Mission Marchand, cartothèque des ANSOM.

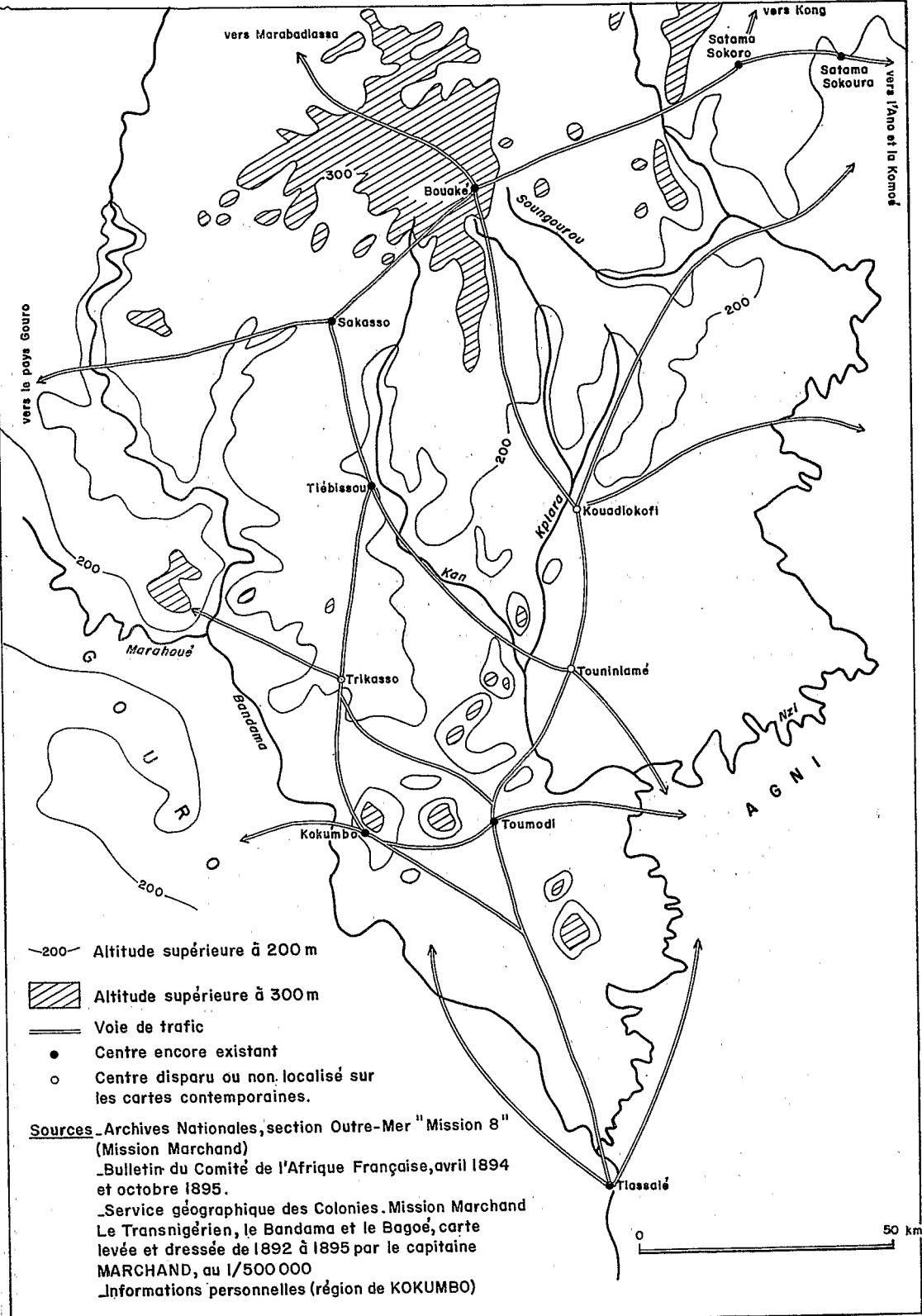
53. « Rapport de l'expédition de Thiassalé par le capitaine Marchand, 20 juin 1893 », ANSOM, Côte d'Ivoire, iv 3b ; « Questionnaire économique sur le Baoulé, 1899-1900 », ANSOM, Côte d'Ivoire, iv 3b ; « Rapport du général Houry, commandant supérieur des troupes de l'AOF, au gouverneur général de l'AOF, 16 juin 1902 », ANSOM, Côte d'Ivoire, v 3 ; J. EYSSERIC, « Rapport sur une mission scientifique à la Côte d'Ivoire », *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, 1899 ; A. NEBOÛT, « Note sur le Baoulé », *A travers le Monde*, 1<sup>er</sup> sem. 1901 : 36 (« Les deux routes se ramifient en de nombreux chemins qui viennent de tous les points du Baoulé et du Nord ; il existe en outre d'autres routes fort nombreuses, car le pays en est sillonné. Route est un mot prétentieux car les plus fréquentées ne sont que des sentiers tracés par les pieds des voyageurs, et que les herbes recouvrent en partie ») ; *Almanach-annuaire du Marsouin*, 1903 : 17-18. Le mauvais état des pistes pouvait être une conséquence de la guerre coloniale.

54. P. L. VERLY, « Contribution à l'étude des races bovines autochtones en Côte d'Ivoire : les bœufs 'baoulé' et 'lagunes' (aspects zootechnique et écologique



# CARTE 5

## LES GRANDES VOIES DU TRAFIC PRECOLONIAL INTERNES AU PAYS BAOULE



—200— Altitude supérieure à 200 m

▨ Altitude supérieure à 300 m

— Voie de trafic

- Centre encore existant
- Centre disparu ou non localisé sur les cartes contemporaines.

**Sources** - Archives Nationales, section Outre-Mer "Mission 8" (Mission Marchand)  
 - Bulletin du Comité de l'Afrique Française, avril 1894 et octobre 1895.  
 - Service géographique des Colonies. Mission Marchand Le Transnigérien, le Bandama et le Bagoé, carte levée et dressée de 1892 à 1895 par le capitaine MARCHAND, au 1/500 000  
 - Informations personnelles (région de KOKUMBO)



Il reste que ces divers axes constituaient l'ossature générale des échanges déterminée par la configuration physique du Baule ; celui du centre semble avoir été le plus important : dans la région de Kokumbo, pourtant située sur les bords du Bandama, au sud-ouest du pays, on garde le souvenir de la « piste des commerçants » (*watafwe ati*) qui remontait vers l'actuel Bouaké<sup>55</sup>.

Il n'y avait vraisemblablement pas de gros villages spécialisés dans la fonction de relais commerciaux, ce qui semble corroboré par l'absence de marchés, même locaux<sup>56</sup>. Quelques observateurs ont certes noté l'importance de certains villages, souvent situés au carrefour d'axes de trafic (au sens entendu plus haut, c'est-à-dire n'excluant pas un aspect très diffus des pistes)<sup>57</sup> ; il ne s'agissait pas toutefois de véritables « bourgs » (« relais, points de rupture de charge, d'échanges ou d'écoulement en gros des marchandises »)<sup>58</sup>. Les voyageurs pouvaient y trouver gîte et couvert, en payant éventuellement<sup>59</sup>, mais aucune fonction commerciale spécifique n'en découlait. Le cas de Toumodi est intéressant à cet égard. Beaucoup de chercheurs en ont fait un centre commercial précolonial caractéristique<sup>60</sup>. Situé au carrefour de pistes importantes et au centre du Baule-Sud, appelé *ngōda* « carrefour » par opposition à *baule lo* « Baule-Nord » (ou Baule proprement dit), son nom viendrait de la contraction de *to me di* « paie avant de manger », ce qui semblerait confirmer ses fonctions commerciales. Or il est probable que son nom n'est que la reprise de celui d'un village du Nord (« canton » Walebo), d'où était originaire son fondateur. De plus, les descriptions des premiers observateurs européens

---

des recherches) », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série E, II (1), 1969 : 220-221 ; « États de Thiassalé », in « Rapport de l'expédition de Thiassalé par le capitaine Marchand... » (cité *supra*, n. 53).

55. Informations personnelles (Moungnan, 1970).

56. La présence de marchés au moins locaux (produits vivriers, vente de mets préparés) semble corrélative de l'existence de bourgs relais.

57. Voir la carte dressée par Marchand, « Le Transnigérien, le Bandama et le Bagoé... » (cf. n. 52) ; « Rapport de l'expédition de Thiassalé par le capitaine Marchand... » (cité) ; « Lettre du gouverneur de Côte d'Ivoire au ministre des Colonies, Grand-Bassam, le 19 avril 1894 », ANSOM, Côte d'Ivoire, IV 3b, où Toumodi et Lomo (Baule-Sud) sont présentés comme deux « villages importants d'où partent les principales routes de commerce qui vont vers l'intérieur ». Beaucoup de ces informations reposaient sur des renseignements indirects erronés. Exemple : l'importance accordée à Singonobo, qui serait situé à 500 km (?) de Thiassalé et aurait constitué un « point capital de communications », alors qu'il s'agit simplement d'un village placé sur le principal axe de trafic — encore qu'il ait eu une place particulière dans le dispositif de relais walebo vers le sud (*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 10, oct. 1894).

58. MEILLASSOUX 1971 : 42.

59. « Le voyageur est logé et nourri gratuitement sauf les commerçants accompagnés d'un certain nombre de porteurs » (NEBOUT 1900 : 396) ; plus loin, l'auteur note qu'« il n'existe aucun centre commercial ». BETSELLERE (1906 : 499) remarque également qu'il n'y a pas « de marché ni de foire, hormis ceux créés par nous ».

60. J. de BETTIGNIES, *Toumodi. Étude monographique d'un centre semi-urbain*, Abidjan, Université, 1965, 150 p. multigr. ; ETIENNE 1968a ; SALVERTE-MARMIER 1965 ; A. M. KANGHA, *Le pays N'Zikpli en Côte d'Ivoire*, Mémoire de l'EPHE-VI<sup>e</sup> Section, Paris, 1965 : 73.

n'attestent pas cette importance<sup>61</sup>, bien que Toumodi — contrairement aux autres villages de la région — n'ait pas fait l'objet de destructions notoires de la part des militaires lors de la pénétration coloniale ; enfin les traditions locales, y compris celles que nous avons recueillies à Toumodi, ne font pas état d'une activité commerciale particulière<sup>62</sup>.

Parlons maintenant des agents de ces échanges internes au pays Baule et de leur intégration dans la société. Il n'existait pas de marchands spécialisés, subvenant à leurs propres besoins par le seul bénéfice tiré des transactions qu'ils pratiquaient. L'acquisition des biens ne s'effectuait pas prioritairement pour leurs valeurs d'échange — cas du négoce dans la terminologie de C. Meillassoux<sup>63</sup> — mais pour leurs valeurs d'usage. Les modalités des échanges internes au pays Baule illustrent parfaitement les expéditions définies ainsi par le même auteur : « Elles sont entreprises non par des marchands professionnels, mais par des paysans qui vont, avec des produits de leur cru, acquérir au loin une marchandise précise destinée à leur propre usage [...] Le but de l'opération n'est pas la réalisation d'un bénéfice marchand mais l'acquisition d'un bien dans les termes les plus avantageux. »<sup>64</sup> Qui étaient les individus lancés dans de telles expéditions ? A cet égard, la situation dans le Baule était fort semblable à celle de l'Ashanti et des États akan de l'actuel Ghana, telle que la décrit K. Y. Daaku<sup>65</sup>. Ces échanges à longue distance étaient une affaire familiale : un chef de famille pouvait s'y livrer, ou envoyer des parents ou des dépendants (captifs entre autres). En principe donc, ce commerce était ouvert à tous. Les jeunes gens intrépides étaient encouragés à y participer, d'autant plus qu'ils pouvaient y gagner un prestige certain, indépendamment du profit matériel qu'ils en tiraient<sup>66</sup>. Mais il ne faut pas confondre les agents de ce commerce et ceux pour qui ils l'effectuaient. Il était en effet nécessaire de détenir certains biens pour y prendre part ; mais là n'était pas l'obstacle majeur : si la possession d'or ou, éventuellement, de captifs n'était pas l'apanage de tous, beaucoup

61. « Rapport politique du gouverneur de Côte d'Ivoire à M. le Ministre des Colonies, 26 mars 1897 », ANSOM, Côte d'Ivoire, 1 15c.

62. Informations personnelles, 1970. Il semble même que Toumodi ait été, parmi les villages walebo de la région, de création assez récente.

63. MEILLASSOUX 1971 : 27.

64. *Ibid.*, p. 26. C. Meillassoux parle des expéditions à propos des « échanges extérieurs » ou du « commerce à longue distance », alors qu'il peut s'agir de transactions internes à la société envisagée, comme dans le cas des Baule. La situation est bien la même pour les Ashanti et les Dida, cités par l'auteur. En réalité, il s'agit d'échanges à longue distance *internes* au pays, mais principalement orientés vers l'acquisition de produits *importés*.

65. K. Y. DAAKU, « Trade and Trading Patterns of the Akan in the Seventeenth and Eighteenth Centuries », in MEILLASSOUX 1971 : 168-181.

66. Le prestige et le profit obtenus grâce à la pratique du commerce permettaient ainsi à certains « cadets sociaux » d'acquérir un statut élevé (NEBOUT 1900 : 401 ; *Id.* 1901 : 20 ; P. ETIENNE, *La diffusion de l'économie monétaire et la transformation des rapports sociaux chez les Baoulé (Côte d'Ivoire)*, Abidjan, s. d. [1968], 36 p. dactyl. : à propos de l'enrichissement de certains *yaswa ba*, agnats ou cognats). Il est possible que le commerce à longue distance ait été localement le monopole des familles dirigeantes (KANGHA 1965 : 73).

pouvaient acquérir des produits à échanger par leurs talents personnels. Le principal obstacle était la traversée des terres de villages étrangers, donc potentiellement ennemis. Le libre passage, en l'absence d'une « institutionnalisation » des échanges sur la base des relations économiques spécifiques, dépendait donc des rapports de parenté, d'alliance<sup>67</sup>, ou d'affinités que possédait le commerçant en dehors de son propre village. Or il est bien certain que le nombre et l'étendue de ces relations variaient avec le statut social du voyageur. Ceux qui se déplaçaient au nom d'un personnage réputé (*famië, ble ngbi...*) — et c'était le plus grand nombre — portaient des insignes distinctifs qui leur ouvraient le passage<sup>68</sup>. Les caravanes, formées de quelques individus<sup>69</sup>, étaient surtout composées de porteurs — à la tête ou à la hotte<sup>70</sup> — qui ne travaillaient pas pour leur compte : parents, dépendants, captifs<sup>71</sup> et même salariés<sup>72</sup>. Les femmes pouvaient s'associer à ce négoce : certaines y gagnèrent prestige et richesse. Lorsque le commerçant ne possédait pas de garanties suffisantes concernant ses bonnes relations avec les villages traversés, il voyageait seul et souvent de nuit.

Le fait que tous les échanges internes à longue distance aient reposé sur des relations personnelles a abouti — de la part des individus, des villages et de groupes entiers — à la mise au point d'une stratégie territoriale dont les deux moyens principaux étaient l'implantation de fractions de groupes vers le sud et l'alliance matrimoniale. L'application du premier donna au Baule-Sud cet aspect de mosaïque de groupes qui n'étaient eux-mêmes que des fractions avancées de leurs groupes septen-

67. Alliance matrimoniale ou alliance entre groupes, comme la relation à plaisanterie dite *tukpe*. Le même terme, différencié par une tonalité différente, désigne la relation unissant des individus de même « génération » (*age-mates*) ; ce système de générations ne donnait pas lieu, toutefois, à une institutionnalisation poussée comme dans le cas des classes d'âge (*age-sets*).

68. M. DELAFOSSE, « Sur des traces probables de civilisation égyptienne et d'hommes de race blanche à la Côte d'Ivoire », *L'Anthropologie*, XI, 1900 : 546-547 ; NEBOUT 1900 : 394.

69. *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1899 : 71 ; P. ATGER, « Les comptoirs fortifiés de la Côte d'Ivoire (1843-1871) », *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, XLVII, 168-169, 1960 : 465.

70. Le portage à la hotte (qui pouvait être placée sur les épaules ou sur la tête) est décrit par NEBOUT 1900 : 394 ; cf. également « Réponses au questionnaire économique adressé aux commandants du cercle du Baoulé », s.d. [1901], ANSOM, Côte d'Ivoire, IV 3b.

71. Sur l'utilisation fréquente de captifs de confiance dans le commerce à longue distance, voir M. DELAFOSSE, « Les Libériens et les Baoulés », *Les milieux et les races*, avr.-mai 1901 : 18 ; informations personnelles (région de Toumodi, 1970).

72. M. DELAFOSSE, « Coutumes indigènes des Agni du Baoulé », in F. J. CLOZEL et R. VILLAMUR, eds., *Les coutumes indigènes de la Côte d'Ivoire*, Paris, 1902 : 129 ; L.-G. BINGER, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, Paris, II, 1892 : 252 (à propos des caravanes entre les Gan-ne [Anno] et les Baule). Rappelons que le portage salarié existait couramment chez les Ashanti (DAAKU, in MEILLASSOUX 1971). C'est sans doute à partir de l'afflux massif de captifs à l'époque samorienne que le salariat eut tendance à être assimilé à la captivité (P. ETIENNE, « Les Baoulé face aux rapports de salariat », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, VIII (3), 1971 : 235-242).

trionaux d'origine. La carte des grandes voies de trafic précolonial devrait en réalité faire apparaître de multiples pistes parallèles ou entrecroisées qui permettaient à un individu d'établir son itinéraire en fonction de ses contacts avec des villages parents ou alliés<sup>73</sup>.

Les alliances matrimoniales, quant à elles, permettaient d'établir des relations suivies avec des groupes bénéficiant d'une situation commerciale (ou autre) privilégiée. À cet égard, la politique matrimoniale de Kokumbo est très révélatrice<sup>74</sup> (cf. carte 6).

La souplesse du système se heurtait néanmoins à la volonté délibérée de certains groupes de profiter au maximum de leur position géographique d'intermédiaires<sup>75</sup>. Cette politique aboutissait à l'instauration de droits de passage (qui semblent n'avoir existé que dans ces régions)<sup>76</sup>. Ces taxes constituaient moins un moyen d'enrichissement « normalisé » qu'un obstacle arbitraire à la libre circulation des biens afin de contrôler politiquement plus qu'économiquement les voies de trafic, comme semble l'indiquer la fréquence des pillages et raptés contre rançon des commerçants et voyageurs<sup>77</sup>. L'insécurité était encore accrue par la pratique du crédit et du prêt qui, lorsqu'ils n'étaient pas remboursés ou remis, entraînaient des actions de représailles d'autant plus vastes que la responsabilité du mauvais payeur était étendue à toute sa famille, aux ressortissants de son village, voire de tout son groupe<sup>78</sup>. Les alliances à fonction économique n'étaient cependant pas entièrement laissées

73. Un exemple pour illustrer l'aménagement des groupes en fonction d'un but commercial : la disposition selon un axe nord-sud de diverses fractions walebo (régions de Sakassou, Toumodi, Lomo-Sud) et leurs alliances avec les Elomwe de Tiassalé à l'extrême sud. Concernant le parallélisme des pistes dû à des alliances différentes de groupes : le cas du double passage par le Bandama ou par le Nzi après Tiassalé, pour pénétrer dans la savane baule ; le cas des pistes traversant le pays Nzikpli soit par les Sere et Gokri, soit par les Molonu et Nyâgi (reconstituées d'après KANGHA 1965).

74. CHAUVEAU 1973.

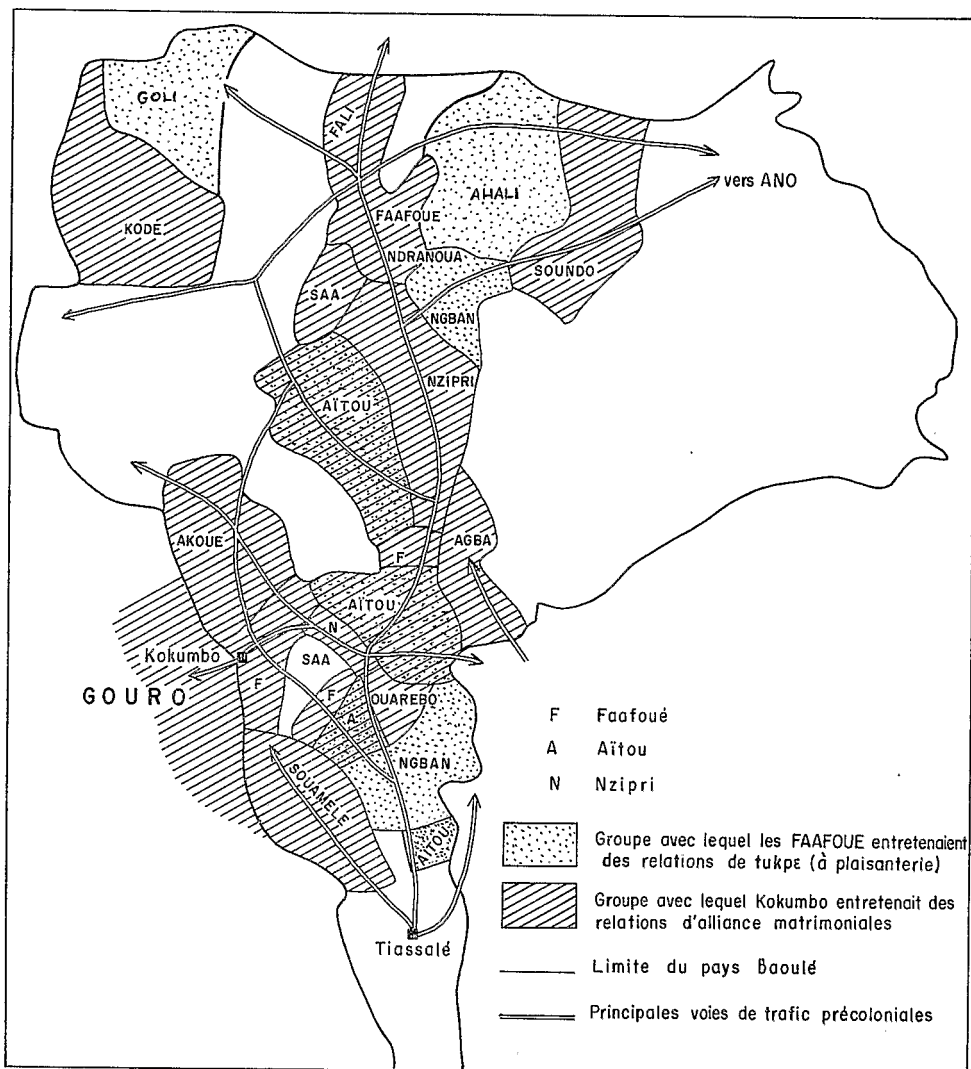
75. Il s'agit notamment des Ngbã qui étaient les médiateurs obligés vers le sud (Tiassalé) et le sud-est (Anyi du Moronu et du Ndenye). Cf. informations personnelles dans le Baule-Sud, 1970 ; « Rapport du général Houry à gouverneur général de l'AOF, 18 février 1903 », ANSOM, Côte d'Ivoire, v 3 ; P.-L. MONTEIL, *La colonne de Kong. Une page d'histoire militaire coloniale*, Paris, 1902 : 69. D'autres groupes étaient réputés pour leur aptitude à défendre leurs privilèges commerciaux : les Nanafwe (cf. « Le Baoulé », s.a., s.l.n.d., ANSOM, Côte d'Ivoire, IV 4c) ; les groupes méridionaux entre Tiassalé et Toumodi (*ibid.*) ; les Ayau (G. ANGOUVANT, *La pacification de la Côte d'Ivoire (1908-1915). Méthodes et résultats*, Paris, 1916 : 149). Évidemment, Tiassalé tirait les plus grands profits de sa situation à l'extrême sud. Nous reviendrons un peu plus loin sur son cas, qui est particulier dans la mesure où il était également en contact avec les traitants non baule.

76. NEBOUT 1900 et 1901 ; *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1893 : 136 ; Gouvernement général de l'AOF, 1906 : 622.

77. « Compte rendu du capitaine Marchand à sous-secrétariat d'État aux Colonies, Yabouebo (Baoulé, territoire des Ngouan), 23 décembre 1893 », ANSOM, Missions, 8 ; « Rapport du général Houry... » (cité *supra*, n. 75) ; Gouvernement général de l'AOF, 1906 ; NEBOUT 1900 : 396 ; *Id.* 1901 : 36. Les raptés pouvaient être légitimés par la pose secrète de « fétiches » sur la terre traversée (NEBOUT 1901 : 36).

78. DELAFOSSE, in CLOZEL et VILLAMUR 1902 ; Gouvernement général de l'AOF, 1906 : 622 ; CHAUVEAU 1972 : 112-118 (Annexe : « Quelques cas de 'justice indigène' en matière de règlement de dette, de prise d'otage et de mise en gage »).

**CARTE 6**  
**EBAUCHE DE L'AIRE MATRIMONIALE DE KOKUMBO**  
**A L'EPOQUE PRECOLONIALE**



au hasard ou au bon vouloir de groupes isolés. Des alliances privilégiées de ce type existaient qui ont été relevées par les premiers administrateurs et qui sont reparues, après la pénétration coloniale, lorsque l'impératif essentiel pour les Baule fut de résister à la colonisation. La démonstration précise de cette hypothèse demanderait un travail considérable que nous n'avons qu'ébauché. Timothy C. Weiskel s'y est attaché en montrant

qu'il est malaisé d'isoler les Baule des autres groupes voisins (en particulier lagunaires) : le réseau d'intérêts économiques complémentaires dans lequel ils étaient insérés déterminait en partie la stratégie et les alliances interethniques en matière de résistance politique, quelquefois au détriment d'alliances intra-ethniques. Le fait que ce furent les groupes situés aux frontières du Baule qui se montrèrent les plus tenaces dans la résistance semble bien corroborer cette hypothèse, de même que la stratégie commerciale qui sous-tendait les rapports de certains groupes, jusqu'alors défavorisés, avec les Français.

Les agents baule du commerce intérieur ne constituaient donc pas une classe sociale distincte, mais un certain statut social et la mise en pratique d'une stratégie matrimoniale et d'alliance adéquate (évidemment favorisée par un statut élevé) étaient les conditions d'un commerce profitable. Des jeunes gens ou des « cadets sociaux » pouvaient certes s'y livrer et en tirer un bénéfice social et économique ; cependant, seuls des notables importants avaient les moyens de le faire de façon continue. Il est donc probable que certains de ces individus tendaient à se spécialiser dans cette activité<sup>79</sup>. Quelques étrangers non baule purent pénétrer dans les zones frontalières du pays ; leur action fut faible et, sans doute, tardive (en particulier liée à l'exploitation du caoutchouc).

Comment s'effectuaient matériellement ces échanges internes ? Nous avons dit qu'il n'existait ni marchés ni « bourgs relais » spécialisés ; tout le système reposait sur des relations personnelles. Le commerçant s'arrêtait chez un parent, un allié ou un ami (*dyavwe, tukpe...*) chez lequel il pouvait se reposer et se nourrir avant de reprendre la route, et, éventuellement, par l'intermédiaire duquel il pouvait trouver un partenaire d'échanges. Cet hôte (*sikefwε* « celui chez qui l'on dépose ses bagages ») ne semblait pas exercer une activité commerciale précise, contrairement aux *sikefwε* des marchés périphériques, comme Tiassalé. Les transactions s'effectuaient soit par troc, soit par l'intermédiaire de biens plus ou moins réservés aux échanges. Parmi ceux-ci — nous l'avons déjà signalé — l'or jouait un rôle de premier plan, même lorsqu'il s'agissait de se procurer des denrées ordinaires<sup>80</sup> ; dans la manipulation des poids à peser l'or, l'égalité entre partenaires n'était pas garantie par la complexité du système et ses fonctions extra-économiques (là encore apparaît l'influence des relations et des statuts personnels dans les transactions)<sup>81</sup>. Le rôle

79. KANGHA 1965 : 126 sq. La stratification sociale en place ne pouvait qu'en être renforcée.

80. DELAFOSSE, in CLOZEL et VILLAMUR 1902 : 125-126 ; NEBOUT 1901 : 36 ; Dr LASNET, « Contribution à la géographie médicale. Mission du Baoulé », *Annales d'Hygiène et de Médecine coloniales*, I, 1898 : 334 ; H. ABEL, « Le déchiffrement des poids à peser l'or en Côte d'Ivoire », *Journal de la Société des Africanistes*, XXII, 1952 : 95-114 ; G. NIANGORAN-BOUAH, « Poids à peser l'or. Un des aspects de la pensée philosophique et scientifique africaine en Côte d'Ivoire, avant la colonisation », *Présence africaine*, 46, 1963 : 202-220 ; « Réponses au questionnaire économique... » (cité *supra*, n. 70) ; EYSSERIC 1899 ; Cap. LAMBERT, « Progrès de la colonisation », in Gouvernement général de l'AOF, 1906 : 680 ; etc.

81. ABEL 1952 ; NIANGORAN-BOUAH 1963 ; informations personnelles (Kokumbo, 1973).

des autres biens d'échange variait selon la conjoncture et les régions : le sel et la poudre étaient les principaux d'entre eux (sel de la côte, surtout). Le reste des « monnaies-marchandises » était le fer (*dyède* ou, en barre, *kāu*), les fusils, les tissus indigènes ou européens, les outils (houe, machette), le tabac (local, européen ou américain), l'alun, les perles, le corail, les alcools européens (gin), les bœufs, des barres de plomb et d'étain. Les manilles (bien d'échange convertible dans les régions lagunaire et forestière de l'Ouest) n'avaient pas cette fonction en pays Baule ; de même les cauris, sauf dans le Nord-Est (Ano ou Mango)<sup>82</sup>.

Le prix, ou taux de l'échange entre produits différents, s'établissait probablement à partir de l'intention d'acquérir plutôt que de celle de faire un bénéfice ; d'où les multiples combinaisons réalisables, facilitées par la « plasticité des sphères d'échanges » (possibilité de convertir un bien de prestige en bien de consommation)<sup>83</sup>. Il convient cependant de ne pas sous-estimer la recherche d'un bénéfice : les différences de prix d'une même marchandise selon l'éloignement de sa zone d'origine suffisent à le montrer<sup>84</sup>. Il faut noter que, en l'absence de commerçants professionnels, les bénéfices de ces opérations n'étaient guère réinvestis pour permettre l'acquisition de nouvelles marchandises et l'élargissement des échanges ; dans la mesure où « le produit acquis est thésaurisé ou consommé sans entrer dans la production des biens servant à son acquisition, il y a rupture du circuit d'échange »<sup>85</sup>. De même, les systèmes de crédit (quelquefois avec intérêt) ou de dépôt avaient une signification plus sociale qu'économique : ils permettaient une transformation de droits sur des choses en droits sur des personnes (mise en gage et rétention de personnes).

#### 4. Les échanges extérieurs

Ces échanges dépendaient au premier chef de la complémentarité géographique côte-forêt - savane préforestière - savane soudanienne. Certains auteurs affirment que les Asabu choisirent leur nouveau territoire dans le but, principalement, de reconstituer une route de traite entre les

82. Les « monnaies » précoloniales ont été étudiées en particulier par DELAFOSSE, in CLOZEL et VILLAMUR 1902 ; J. KOUADIO NDRI, « Monnaies, poids et mesures, système de numération et calendrier », Abidjan, Mémoire de l'école William-Ponty, s.d., 56 p. ms. ; ETIENNE 1968a ; ID., « Phénomènes religieux et facteurs socio-économiques dans un village de la région de Bouaké (Côte d'Ivoire) », *Cahiers d'Études africaines*, VI (3), 23, 1966 : 367-401.

83. ETIENNE 1968a et s.d. [1968].

84. Par exemple : le prix d'un captif équivalait à 50 francs à Bouaké, à 150 francs dans la zone forestière ; le sel valait 4,50 francs à Tiassalé pour un panier (contre 2 francs à Grand-Lahou) et 6 francs à Kodiokofi ; le baril de poudre : 21 francs à Tiassalé, près de 35 francs à Kodiokofi (LASNET 1898 : 335-336). De même, l'existence du prêt à intérêt manifeste la recherche du bénéfice (NIANGORAN-BOUAH 1963 : 212-213 ; DELAFOSSE, in CLOZEL et VILLAMUR 1902 : 127 ; P. ETIENNE, « Les Baoulé et le temps », *Cahiers ORSTOM*, série Sciences humaines, V (3), 1968b : 35).

85. MEILLASSOUX 1971 : 26.



réseaux marchands du Nord et les points de négoce de la côte<sup>86</sup>. Ce souci devait sans nul doute être le leur, dans la mesure où ils étaient originaires d'une région profondément impliquée dans le circuit de traite au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup> ; cependant, ils se sont soigneusement gardés de toute ingérence étrangère commerciale, en particulier des marchands du Nord, à qui ils semblent avoir précocement fermé l'accès de leur territoire<sup>88</sup> — ce qui fait problème, dans la mesure où la structure politique locale n'a pas été capable de mettre en place et de perpétuer un réseau d'échanges internes à grande distance aussi efficace et étendu que celui mis en œuvre par les Dyula. Si l'intention des Asabu était d'assurer et de consolider leur fonction d'intermédiaires entre la côte et la savane soudanienne, on comprend d'autant moins leur refus de s'appuyer, ne fût-ce qu'en partie, sur l'organisation commerciale dyula, que les marchands du Nord jouaient un rôle certain dans les échanges et l'organisation commerciale de l'Ashanti (dont les Asabu venaient de se détacher)<sup>89</sup>. L'organisation des échanges était relativement médiocre chez les Ashanti du point de vue de la facilité des transactions : les relations personnelles et plurifonctionnelles avaient plus d'importance que les rapports spécifiquement économiques<sup>90</sup>. Dès lors, en tout cas en ce qui concernait le commerce du Nord, les réseaux mandingue et hausa facilitèrent et intensifièrent les échanges en accédant directement aux zones productrices de cola<sup>91</sup>.

Un trait reste cependant commun aux Ashanti et aux Baule : la méfiance envers les effets novateurs non pas en tant que tels, mais en tant que facteurs de désintégration sociale. C'est ainsi que les Ashanti cessèrent délibérément, au XIX<sup>e</sup> siècle, de recourir aux marchands musulmans dès lors que les intérêts des deux parties entrèrent en contradiction<sup>92</sup>. Les Baule, eux, semblent avoir préféré une organisation des échanges moins efficiente mais propre à préserver l'unité et l'indépendance des groupes locaux. On peut rapprocher cette attitude de celle que Baule et Ashanti eurent à l'égard de la traite des esclaves ; les deux peuples prirent soin de se prémunir contre l'effet déstructurant de cette traite : les premiers en ne la pratiquant que très peu, et uniquement sur des captifs étrangers, achetés pour la plupart ; les seconds en s'y livrant

86. ETIENNE 1968b : 31-32 ; SALVERTE-MARMIER 1965.

87. Cf., entre autres, RODNEY 1968.

88. Vice-amiral FLEURIOT DE LANGLE, « Croisière à la Côte d'Afrique », *Le Tour du Monde*, XXVI, 2<sup>e</sup> sem., 1873 : 378 : « Le commerce de Baouré consiste en or, en riches pagnes de coton dont la souplesse et l'éclat rehaussent la valeur. Les Bambara viennent sur ce marché avec des chevaux ; il ne leur est pas permis de dépasser Baouré » (l'auteur identifiait le pays Baule à une ville marchande) ; PERSON 1968 (I) : 110 et 1970 (II) : 935 ; ATGER 1960 : 466 ; S. TOURÉ, « Note sur une communauté nigérienne ancienne en Côte d'Ivoire : Marabadiassa », propos recueillis par J. ROUCH et E. BERNUS, *Notes africaines*, 84, oct. 1959 : 109.

89. I. WILKS, *The Northern Factor in Ashanti History*, Legon, University College of Ghana, 1961 : 18 sq.

90. T. E. Bowdich observait que les Ashanti n'étaient pas un peuple commerçant (cité par WILKS 1961 : 18-19).

91. Cf. par exemple I. WILKS, « Asante Policy towards the Hausa Trade in the Nineteenth Century », in MEILLASSOUX 1971 : 124-141.

92. *Ibid.*

à grande échelle mais en s'assurant une organisation politico-militaire leur permettant de s'approvisionner chez les peuples voisins<sup>93</sup>. A ce propos, les remarques de T. E. Bowdich concernant la médiocrité commerciale des Ashanti rejoignent celles que l'on peut faire sur les Baule<sup>94</sup>. La cause semble en être moins une inaptitude à maîtriser la rationalité économique que le souci de préserver la structure sociale d'effets qu'elle n'aurait pu « digérer » qu'en se transformant<sup>95</sup>. De ce point de vue, il est possible de parler, ainsi que le fait K. Y. Daaku, de « principes généraux des États akan »<sup>96</sup> comme condition minimale à la perpétuation de leur structure sociale.

Ainsi, nous avons été amené, pour introduire les échanges extérieurs des Baule, à esquisser quelques réflexions sur la rationalité sociale (et non pas seulement économique) de ce groupe, à montrer en quoi l'organisation de ces échanges ne peut se comprendre qu'à partir de l'organisation sociale propre du groupe<sup>97</sup>. Pourtant, paradoxe apparent, ce furent sans doute les relations extérieures des Baule (notamment les échanges commerciaux) qui constituèrent les facteurs principaux de transformation interne à la société baule. En effet, ces relations subirent elles-mêmes les contrecoups des changements d'ordre politique ou économique qui affectèrent cette partie de l'Afrique de l'Ouest. Avant de discuter de l'organisation proprement dite des échanges extérieurs, examinons brièvement ces facteurs d'évolution.

La pénétration coloniale du Baule débuta vers 1890 ; il n'était auparavant connu que par des informations indirectes et peu précises<sup>98</sup>. Jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne semble pas que la constitution du groupe baule (à cette époque déjà centenaire) à l'intérieur de la « côte des Kwakwa » ou « des Bonnes Gens » ait particulièrement stimulé la traite côtière. Le cap La Hou (Lahou) est, dès avant l'implantation baule, le siège d'une certaine activité commerciale autour de l'ivoire, des habits de coton et de l'or indigènes<sup>99</sup> ; cette activité ne prit guère

93. Sur la condition des captifs, voir DELAFOSSE, in CLOZEL et VILLAMUR 1902 : 130 sq. ; ID. 1901 : 18, 29 ; M. MENALQUE, *Coutumes civiles des Baoulé de la région de Dimbokro*, Paris, 1933 ; P. et M. ETIENNE, « L'organisation sociale des Baoulé », in Ministère du Plan de Côte d'Ivoire, *Étude régionale de Bouaké*. I : *Le peuplement*, Abidjan, 1965 : 163 sq. ; P. ETIENNE, *Les éléments de statut et les critères de différenciation sociale chez les Baoulé*, Abidjan, s.d., 15 + VI p. dactyl. La traite des esclaves et son impact différentiel sur les sociétés akan ont été analysés par RODNEY 1968.

94. P. Etienne résume ainsi la situation : « On ne peut mettre cette dégradation [des conditions internes du commerce] seulement au compte de la dégradation de la structure politique (éclatement des groupes, migrations anarchiques des tribus, etc.) ; il faut aussi faire intervenir une certaine inaptitude à maîtriser les rapports marchands, un certain désintéret à l'égard du profit » (ETIENNE 1968b : 35).

95. M. GODELIER, *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, 1966 : 279 sq.

96. DAAKU, in MEILLASSOUX 1971.

97. Une démonstration plus convaincante nécessiterait des développements qui sortiraient de notre présent propos.

98. La première mention du « Bahooree » est due à T. E. BOWDICH, *Mission from Cape Coast Castle to Ashantee, with a Statistical Account of the Kingdom and Geographical Notices on Other Parts of the Interior of Africa*, Londres, 1819 : 169.

99. O. DAPPER, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 1686 : 227, 276-277 ;

d'ampleur après l'installation des Baule<sup>100</sup>. Durant cette époque (début XVIII<sup>e</sup> - mi-XIX<sup>e</sup> siècle) les Baule n'avaient sans doute pas encore totalement occupé la partie méridionale de leur territoire actuel, seuls quelques groupes peu nombreux étant restés dans la région de Tiassalé alors que le gros des migrants baule-asabu remontait vers le nord<sup>101</sup>. La première mention des Baule ne nous vient d'ailleurs pas des Européens présents sur la « Côte de l'Ivoire », mais de T. E. Bowdich, dans la relation de son voyage de 1817 dans l'Ashanti : « A powerful Kingdom called Bahoree, which has hitherto successfully resisted the Ashantees, was described to be westward, and expected to afford refuge to the King of Gaman on the approaching invasion. »<sup>102</sup> Il est fort probable que jusque vers la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le Baule était davantage dans l'orbite économique du Nord et du Nord-Est (il était en rapport avec la côte par l'intermédiaire des peuples akan de Gold Coast). A cette époque, l'interpénétration avec le réseau marchand du Nord était peut-être plus nette, comme le laisseraient penser les très fortes influences politique, religieuse et commerciale mandingues dans la région de l'Ano (Mango)<sup>103</sup>.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se déroulèrent des événements qui eurent vraisemblablement des répercussions profondes quant à l'orientation des échanges extérieurs du Baule. Ce fut d'abord l'affermissement de la présence européenne à la côte, en particulier par la volonté française de lutter contre l'influence anglaise<sup>104</sup>. Durant cette période, les informations concernant les Baule sont plus nombreuses et plus précises<sup>105</sup>; les traitants côtiers étaient visiblement en mesure de donner (avec réticences) des informations sur le Baule qui constituait pour eux un débouché important. A partir de 1860, les Français substi-

W. BOSMAN, *Voyage de Guinée*, Utrecht, 1705 : 517 ; Y. PERSON, « En quête d'une chronologie ivoirienne », in J. VANSINA, R. MAUNY and L.-V. THOMAS, eds., *The Historian in Tropical Africa*, Londres, 1964 : 332-338 ; Id., « Le Soudan nigérien et la Guinée occidentale », in H. DESCHAMPS, ed., *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, I, 1970 : 293 ; Id., « Du Soudan nigérien à la Côte atlantique », *ibid.*, II, 1971 : 285, 293, 301.

100. J. BARBOT, *A Description of the Coasts of North and South Guinea*, Londres, 1746 : 138-141.

101. SALVERTE-MARMIER 1965 ; J.-P. CHAUVEAU, *Note sur l'histoire du peuplement de la région de Kokumbo*, Petit-Bassam, 1971, 48 p. multigr.

102. BOWDICH 1819 : 169, carte.

103. BINGER 1892 : 218 sq.

104. Cf. en particulier B. SCHNAPPER, *La politique et le commerce français dans le Golfe de Guinée (1838-1871)*, Paris-La Haye, 1961.

105. G. BOUET-VILLAUMEZ, *Commerce et traite des Noirs aux Côtes occidentales d'Afrique*, Paris, 1848 ; A. COURNET, « Comptoir de Grand-Bassam. Rapport sur l'exploration de la rivière Lahou, l'un des affluents de Grand-Bassam », *Revue coloniale*, juin 1850 : 420-424 ; H. HÉCQUARD, *Voyage sur la côte et dans l'intérieur de l'Afrique occidentale*, Paris, 1853 ; « Carte générale des rivières et des lagunes dépendantes des comptoirs fortifiés de la Côte d'Or, annexée au Rapport du 1<sup>er</sup> octobre 1856, Génie, Direction des mines, Gorée et Dépendances, Comptoirs de la Côte d'Ivoire, 1856, faite et dessinée par le capitaine du génie en chef, soussigné, à bord de la frégate *Jeanne d'Arc*, le 1<sup>er</sup> octobre 1856, Pinet-Laprade », ANSOM, FDFC, Côte d'Ivoire et Gabon, 196 C, portefeuille 25 C.

tuèrent à leur politique de protection des chefferies côtières une politique d'occupation pure et simple ; dès lors, malgré les efforts des courtiers de la côte (Aladyä et Avikam en particulier) pour défendre leur position d'intermédiaires, les Français n'auront de cesse qu'ils n'entrent en contact avec le « pays de Thiassalé » ou « Baouré », identifié d'abord à un important centre commercial<sup>106</sup>. Binger, en 1889, confirme la place du Baule dans l'espace économique de la région par les relations qu'il entretient avec le Nord et le Nord-Est par le Djimini, l'Abrö et le Ndenye (cf. carte 7)<sup>107</sup>. Mais, à partir de la mi-XIX<sup>e</sup> siècle, le Baule semble bénéficier de relations privilégiées avec la côte aux dépens relatifs du Nord.

En effet, la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle constitua, pour les savanes nigériennes et les savanes préforestières, une époque de bouleversement politique. Sur le plan économique, bien que le trafic caravanier se poursuivît régulièrement jusqu'à la mer par Bondoukou et Kumasi, les conflits entre les royaumes et les empires senufo et de Kong ne favorisèrent pas les échanges entre ces pays et le Baule (en particulier avec la décomposition de l'empire commerçant de Kong)<sup>108</sup>. La place était faite pour une intensification des relations commerciales du Baule avec la côte et sans doute un renforcement des relations avec les Akan de l'est.

A cet égard, il semble bien que la voie commerciale de la vallée de la Comoé ait conservé toute son importance à cette époque, grâce surtout aux relations est-ouest entre les Akan de Gold Coast, soumis par l'Ashanti, et les Akan de l'actuelle Côte d'Ivoire, qui en subissaient l'influence sinon la domination<sup>109</sup>. Paradoxalement, il semble que des Mandingues (Dyula, « Bambara ») aient profité de cette conjoncture pour jouer un certain rôle<sup>110</sup> : quelques-uns ont pu pénétrer dans les zones frontières du pays Baule, non par le nord mais par ce commerce de l'est et du sud<sup>111</sup>.

A l'ouest, les groupes dida et surtout guro, dont les productions étaient peu complémentaires de celles des Baule, entretenaient avec ces derniers des échanges qui n'étaient pas assimilables à un véritable trafic mar-

106. FLEURIOT DE LANGLE 1873.

107. BINGER 1892 : 177 sq., 216 sq., 218 sq., 275 sq.

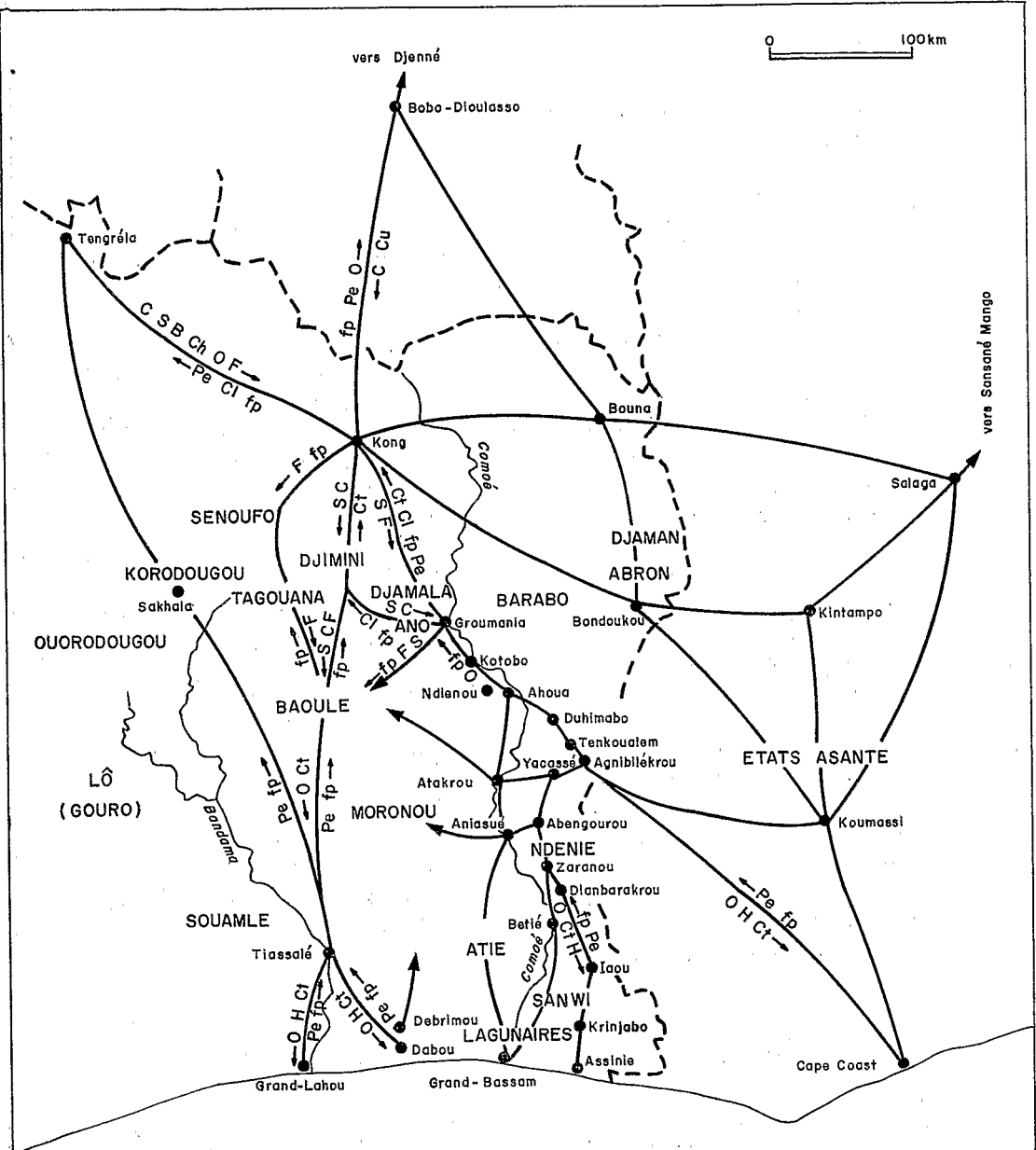
108. PERSON, in DESCHAMPS 1971 : 105.

109. Pour l'importance des relations entre Baule et autres peuples akan de l'Est, voir, entre autres, BINGER 1892 ; J. CHAPUT, « Treich-Laplène et la naissance de la Côte d'Ivoire française », *Revue d'Histoire des Colonies*, XXXVI, 1949 : 110 ; DELAFOSSE 1899 ; L.-G. BINGER, « Transaction, objets de commerce, monnaies des contrées d'entre le Niger et la Côte d'Or », *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, 1889-1890 : 77 sq.

110. Sur la présence de marchands « bambara » aux marches est et sud du pays Baule (en pays Anyi ou lagunaire), voir A. BOUET (lieut. de vaisseau), « Expédition contre les naturels de Grand-Bassam et passage de la barre de cette rivière », suivi de « Rapport adressé à M. le Gouverneur du Sénégal sur l'exploration de la rivière de Grand-Bassam », *Revue coloniale*, sept. 1849 : 5-46 ; A. COURNET, « Comptoir de Grand-Bassam. Rapport sur l'exploration de la rivière de Lahou, l'un des affluents de Grand-Bassam », *Revue coloniale*, juin 1850 : 420-424 ; Capitaine LARTIGUE, « Rapport sur les comptoirs de Grand-Bassam et d'Assinie », *Revue coloniale*, oct. 1851 : 329-373.

111. C'est ainsi que MONTEIL (1902 : 69) note : « ... entre Thiassalé et Toumodi, on trouve les Mandé de Thiassalé, qui vont jusqu'à Singonobo » — s'agirait-il d'une confusion avec les Apolloniens ou Nzima ? (Cf. aussi DELAFOSSE 1899.)

**CARTE 7**  
**LES ECHANGES ENTRE LE SOUDAN ET LE GOLFE**  
**DE GUINEE D'APRES BINGER (1889)**



B	bétail	Ct	coton et cotonnades	O	or
C	captifs	Cu	cuivre	Pe	produits européens divers (outils, verroterie, alcools)
Ca	cauriers	F	fer	S	sel
Ch	chevaux	fp	armes à feu, poudre	→	sens du trafic
Ci	cola	H	huile de palme		

--- Frontières politiques actuelles

chand<sup>112</sup>, mais qui étaient plutôt déterminés par des relations sociales et politiques dépassant le cadre économique. Cependant les Baule et les peuples de la forêt se trouvaient, dans certains cas, en situation d'intermédiaires réciproques : les Baule fournissaient aux Guro une partie des fusils et de la poudre qui leur arrivaient de la côte ; les Guro fournissaient aux Baule une partie du fer qu'ils échangeaient contre de la cola malinke et un nombre important de captifs (guro ou bien originaires du Nord, ou d'autres ethnies forestières). Nous verrons cependant que les modalités des échanges entre Guro et Baule étaient tout à fait différentes de celles qui prévalaient entre les Baule et leurs voisins du Nord, du Sud et de l'Est.

A partir de 1894, la présence de Samori va, provisoirement, privilégier à nouveau le Nord comme partenaire d'échanges des Baule<sup>113</sup>. Samori achetait des « armes de traite, par l'intermédiaire des Baoulé, des Agni et des Ashanti, qui [revendaient] son ivoire et son caoutchouc aux comptoirs de la côte. Ces peuples appréciaient l'or, mais en produisaient eux-mêmes de grosses quantités et ils ne s'intéressaient pas aux bœufs du nord, car ils possédaient une petite race bien plus résistante à la trypanosomiase. Ils étaient par contre gros acheteurs d'esclaves et les Samoriens leur en fournirent de telles quantités que la structure traditionnelle de leur société s'en trouvera profondément altérée. Le commerce des armes ne jouera plus qu'un faible rôle à cette époque, et ces esclaves serviront surtout à acheter des vivres que l'économie déficiente des nouvelles conquêtes ne fournissait plus à Samori »<sup>114</sup>. Cette réorientation des transactions a contribué à créer d'autres structures d'échanges : des agents de Samori ont pénétré plus profondément dans le Baule que n'avaient pu le faire les Dyula, tout en respectant l'indépendance de ses habitants<sup>115</sup> ; par ailleurs, l'abondance des captifs offerts par Samori et ses demandes pressantes d'armes et de vivres déterminèrent la création, dans le nord du pays, de véritables marchés de captifs ; le plus connu était Kotiakofikro, au nord de Bouaké, mais bien d'autres se développèrent : Kouadiokro dans le Satikra, Mahossou et Mebo dans le Walebo, Mlanbo dans le Goli, Koffikro chez les Fali<sup>116</sup>. Cette nouvelle impulsion

112. C. MEILLASSOUX, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire*, Paris-La Haye, 1964 : 264 sq.

113. PERSON 1970 (II) : 932-933, 937-938. Vers 1860-1870, Mori Ture a pu jouer un rôle important de pourvoyeur de captifs auprès des Baule.

114. *Ibid.*, pp. 937-938.

115. Des agents de Samori avancèrent au moins jusqu'en territoire nzikpli (« Compte rendu sur la marche de la mission du Baoulé, par le capitaine Braulot, Kouadiokofikrou, le 23 mars 1896, au gouverneur général de l'AOF », ANSOM, Côte d'Ivoire, IV 5 ; EYSSERIC 1899 : 214).

116. Cf., entre autres, « Rapport du chef de bataillon Betserelle, commandant le cercle du Baoulé, Toumodi, le 15 mars 1904 : réponse à questionnaire joint à lettre n° 3 du 3 janvier 1904 » (Questionnaire sur la captivité), Archives de l'AOF, Dakar, série K 21 ; « Extrait d'un rapport de l'administration du Baoulé le 16 février 1897 », « Rapport politique septembre 1897 », Archives de l'AOF, série 2 G, 1, 26 ; « Résumé des événements militaires, 7 novembre 1898 : pression de Samory sur les portes du Baoulé », ANSOM, Côte d'Ivoire, IV 7 b ; Ministère du Plan de Côte

devait disparaître après la chute de Samori. Avec la pénétration française, les maisons de commerce européennes et les Dyula monopolisèrent les échanges internes et externes.

Nous venons de présenter à grands traits les relations différentielles que les Baule entretenaient avec leurs voisins. Étudions de plus près les modalités de ces échanges. La fermeture du Baule aux agents commerciaux étrangers rendait nécessaire ou bien la mise en place de lieux de transactions périphériques, ou bien l'existence de réseaux d'« échanges par transfert » dans le cadre de relations personnelles débordant le simple aspect économique. Ces deux modalités se retrouvent dans les échanges extérieurs baule, selon le type et la position économique des partenaires (cf. carte 8).

Examinons le cas des marchés de transit que nous avons évoqué plus haut. Ils sont caractéristiques des régions septentrionales, méridionales et, peut-être dans une moindre mesure, orientales. Ces centres avaient une fonction commerciale spécifique : mettre en contact des « sociétés susceptibles d'offrir des produits rares ou inexistantes localement » et « des agents situés dans des relations sociales telles qu'elles excluent les rapports prestataires ou gratuits »<sup>117</sup>. Leur localisation aux frontières du Baule proches des zones économiques complémentaires semble corroborer parfaitement l'hypothèse de Meillassoux concernant l'origine exogène des marchés<sup>118</sup>. Nos informations sur ces centres du Nord comme Marabadiassa, Groumania, Satama-Soukoura et Satama-Soukouro<sup>119</sup> sont très incomplètes : toute une étude reste à mener sur leur compte. On peut cependant faire l'hypothèse que les échanges entre Baule et non-Baule devaient s'effectuer selon des dispositions comparables à celles des échanges entre Guro et Malinke, mieux connues<sup>120</sup> : tout d'abord une ceinture de marchés mandingues, monopolisés par des commerçants-courtiers (*dyatigi*) — Sakhala, Sakala-Dioulasso, Nassian — ; puis, dans la zone de contact, une série de marchés où ces courtiers venaient échanger avec les Baule eux-mêmes — Marabadiassa, Satama-Soukoura et Satama-Soukouro, Groumania.

Au sud, la situation semble avoir été comparable, du moins pour le

d'Ivoire, *Étude régionale de Bouaké 1962-1964*, Document 5 : *Essai de monographie d'un village de forêt : Kouakoubroukro*, Abidjan, 1966 : 28.

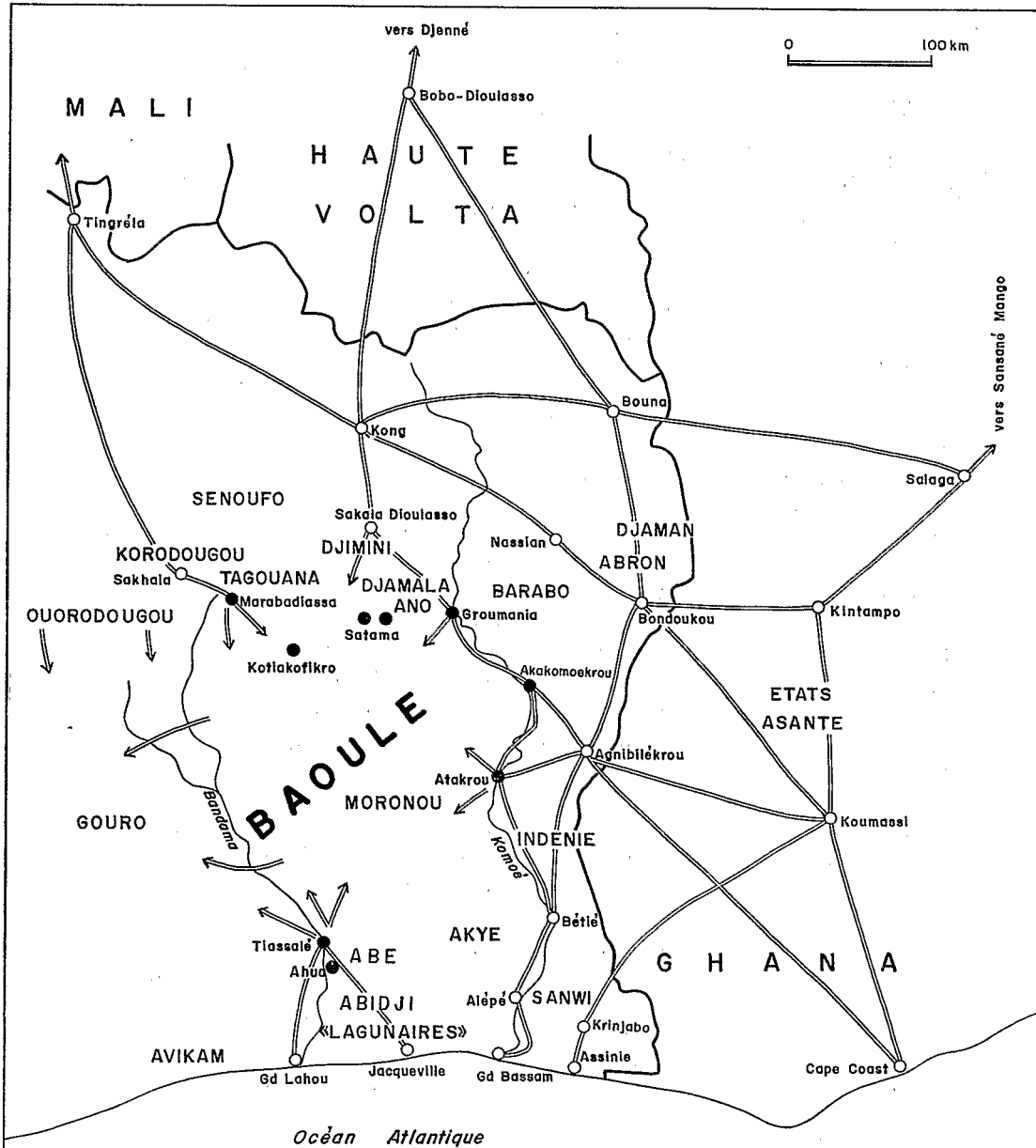
117. MEILLASSOUX 1971 : 44. Leur fonction se réduisait donc à faciliter le transit de biens complémentaires non produits sur place entre agents spécialisés. Voir le « marché de transit » d'Atebubu (ARHIN, in MEILLASSOUX 1971).

118. MEILLASSOUX 1971 : 43-44. Il faut ajouter que ce commerce périphérique n'a pas suffi à entraîner l'existence de marchés locaux, contrairement à l'Ashanti, par exemple, qui connaissait des marchés locaux (*local community marketing places*), des marchés régionaux (*regional markets*) à côté du commerce entre États (DAAKU, in MEILLASSOUX 1971).

119. BINGER 1892 ; voir la carte dressée par Marchand, « Le Transnigérien, le Bandama et le Bagoé... » (citée *supra*, n. 52) ; « Rapport politique, septembre 1897 », Archives de l'AOF, série 2 G, 1, 26.

120. PERSON 1968 (I) et 1970 (II) ; J. RICHARD, *Le contact forêt-savane dans le centre-ouest ivoirien (Seguela-Vavoua)*. *Aspects et significations*, Abidjan, 1972 : 121 sq.

**CARTE 8**  
**LES GRANDS COURANTS D'ÉCHANGE INTERESSANT LE BAOULE**  
**DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE**



- Centre commercial non baoulé important
- Centre d'échanges entre Baoulé et non-Baoulé
- Frontières actuelles



centre commercial dominant, Tiassalé, qui était en rapport avec les principaux points de traite de la côte : Grand-Lahou, Jacquerville et même Grand-Bassam et Assinie par la lagune<sup>121</sup>. Le système de courtage existait également, toujours disposé en une double ligne : les courtiers de la côte — en particulier les Avikam et les « Apolloniens » de Grand-Lahou, avec lesquels les Tiassaléens entretenaient des relations politico-économiques privilégiées<sup>122</sup> — et les courtiers autochtones de Tiassalé (Baule-Elumwe). Ces courtiers, appelés *sikefwe* comme les « hôtes » du commerce interne au pays Baule, jouaient le rôle d'intermédiaires avec les négociants de la côte : Bripa (Avikam) et « Apollo » (Nzima)<sup>123</sup>. Ceux-ci déposaient leurs marchandises chez ces correspondants baule (*sikefwe*) qui pouvaient se charger eux-mêmes de les vendre aux Baule du Nord, sur la base du prix ou du taux de l'échange proposé par le traitant côtier. Le *sikefwe* tirait un bénéfice de la transaction effectuée sans avoir à avancer la valeur des marchandises déposées chez lui<sup>124</sup>. Il semblerait que le *sikefwe* ait eu un rôle plus actif que le *dyatigi* malinke qui se contentait de mettre en rapport acheteur et vendeur. D'autres centres commerciaux analogues ont pu exister : ainsi celui d'Ahua, situé plus au sud, en position de rivalité par rapport à Tiassalé et qui commandait une piste de pénétration dans le Baule-Sud parallèle à celle que contrôlait Tiassalé<sup>125</sup>. Parmi les traitants côtiers participant aux échanges dans ces marchés de transit, un rôle spécifique échet aux « Apolloniens » (Nzima) qui formaient des quartiers distincts à Tiassalé et Ahua. Il semble qu'ils aient pu pénétrer sur une certaine distance à l'intérieur du Baule pour échanger en particulier le sel contre du caoutchouc, peu avant la pénétration française<sup>126</sup>.

121. Il existe une documentation très abondante sur Tiassalé aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire et aux Archives de l'AOF (Dakar). Une recherche sur les relations politico-commerciales de Tiassalé avec les peuples côtiers est en cours (M. Sekou Bamba, chercheur à l'Institut d'Histoire et d'Archéologie de l'Université d'Abidjan).

122. Cf. en particulier « Rapport de l'expédition de Thiassalé par le capitaine Marchand... » (cité *supra*, n. 53). Le système du courtage en Afrique de l'Ouest a été étudié par P. HILL, « Landlords and Brokers : A West African Trading System », *Cahiers d'Études africaines*, VI (3), 23, 1966 : 349-366 ; Id., « Two Types of West African House Trade », in MEILLASSOUX 1971 : 303-318.

123. Les Baule du sud utilisent le terme *asoko* pour désigner les groupes côtiers qui se livraient à la traite, sans doute par extension du terme *asoko* qui désignait les habitants de la région d'Assinie (M. DELAFOSSE, *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, 1904 : 107). Les Guro appelaient également *soko* les intermédiaires entre eux-mêmes et la côte (MEILLASSOUX 1964 : 265).

124. Marchand parle de bénéfices de 200 à 300 % réalisés par les courtiers de Tiassalé par rapport aux prix pratiqués à la côte ; mais il est probable qu'une bonne partie en allait aux traitants côtiers (Cap. MARCHAND, « Généralités sur le pays », ANSOM, Missions, 8). Les informations données sur Tiassalé proviennent d'une enquête personnelle (Tiassalé, mars 1972).

125. Informations personnelles (Ahua et Nzianoua, mars 1972) ; « Rapport de l'expédition de Thiassalé... » (cité) ; « Lettre de Grisard à Verdier suite à l'expédition de Grisard avec Armand et de Tavernost... », *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, I (8), sept. 1891 : 6.

126. LASNET 1898 ; « Le Baoulé » (cité *supra*, n. 75) ; « Réponses au questionnaire économique... » (cité *supra*, n. 70).

Les échanges des Baule vers l'est furent probablement considérables, mais nous possédons peu d'informations sur les conditions dans lesquelles ils se déroulaient. On peut penser cependant que, là encore, le double niveau de courtage opérait : des centres commerciaux importants (Bondoukou, Agnibilékrou, Bédié, Alépé) « coiffaient » des centres locaux de transit, situés à la frontière du Baule (en particulier Groumania, Akaco-moekrou et Atakrou)<sup>127</sup>. Nous avons déjà suggéré que des colporteurs auraient pu s'immiscer dans ce trafic.

Les échanges extérieurs pouvaient également prendre la forme de « transactions dépendant encore de la nature des produits échangés et des rapports sociaux pré-existants entre les parties »<sup>128</sup>. Ils s'établissaient sur la base des relations personnelles, semblables en cela aux transactions internes au pays Baule (prestations réciproques, transferts, échanges non marchands). De telles opérations ont pu doubler parfois les échanges drainés par les centres de transit, surtout sur les frontières des pays Anyi et Abe, dont les structures sociales, très proches de celles des Baule, encourageaient des alliances interethniques avec ces derniers — plus intensément en tout cas qu'avec les Malinke et les Dyula islamisés. Ce même type d'échanges devait prévaloir entre Baule d'une part et Djimini, Diamala et Tagbana animistes de l'autre, parallèlement au trafic contrôlé par les marchands malinke et dyula. Toutefois, c'est avec les peuples forestiers de l'Ouest (Dida et surtout Guro) que ces échanges diffus mais intenses prirent le plus d'ampleur. Les Guro, comme nous l'indiquons plus haut, possédaient le même système de marchés de transit que les Baule dans leurs échanges avec le Nord ; leur commerce interne, bien que probablement d'importance moindre que chez les Baule, était également fondé sur des relations personnelles débordant le seul déterminant économique. Dès lors, la frontière entre Guro et Baule ne fut pas celle existant entre deux zones complémentaires dans la production et l'organisation des échanges, et l'on ne vit pas se constituer de marchés de transit comme dans les autres régions limitrophes. Les rapports entre Baule et Guro n'étant pas limités à leur aspect économique, il est très probable que la circulation des personnes était plus facile qu'ailleurs, et donc plus étroite l'interpénétration des circuits de diffusion des biens. D'où sans doute l'importance des échanges est-ouest, en particulier dans le Baule-Sud<sup>129</sup>.

\*

Les informations hétérogènes que nous avons exposées, malgré la présentation quelque peu affirmative que nous leur avons donnée, prétendent seulement ouvrir des voies de recherche dans un domaine jusqu'à présent peu exploré : celui des échanges précoloniaux dans le

127. Cf., entre autres, « Opérations contre les Salefoué », *Almanach-annuaire du Marsouin*, 1912 ; BINGER 1892 : 164, 177 sq., 218 sq., 257 sq. ; DELAFOSSE 1899.

128. MEILLASSOUX 1971 : 44.

129. EYSSERIC 1899 ; MEILLASSOUX 1964.

Baule. Nous avons effleuré quelques problèmes historiques et théoriques. Nous nous contenterons ici d'en souligner certains.

Les modalités des échanges de la société baule sont inséparables de sa structure sociale ou, encore, de sa « formation sociale-économique » interne. Le mode de production dominant, caractérisé par le poids des relations personnelles et l'absence de pouvoir central, ne permettait pas une organisation interne des échanges fondée sur la constitution d'une classe de marchands. Cela tenait d'une part à des exigences historiques — la constitution de l'ethnie était récente, reposait sur des éléments hétérogènes ; la société baule se trouvait, en outre, dans une phase d'expansion territoriale non encore achevée — ; d'autre part, à l'application des « principes généraux des États akan » marqués par la décentralisation, la participation de la plupart des individus aux affaires importantes du groupe (commerce, guerre...) et la primauté donnée, selon les termes de P. Étienne, à la « spéculation sur les personnes » plutôt qu'à la « spéculation sur les richesses »<sup>130</sup>. Dans la mesure du possible, les Baule ont neutralisé les effets déstructurants des échanges extérieurs selon des moyens qui dépendaient de l'organisation socio-économique des partenaires commerciaux : soit en imposant le « filtrage » par des marchés de transit, simples relais entre des traitants professionnels étrangers et des agents locaux qui intégraient ensuite les produits étrangers dans l'« ordre économique » baule, soit en utilisant des modes de transfert semblables à ceux qui prévalaient dans le pays Baule lui-même.

Ces échanges extérieurs ont cependant constitué des facteurs de changement importants pour le Baule précolonial. Dans la mesure où ces échanges étaient eux-mêmes soumis à des fluctuations dans leur intensité et leur configuration géographique, ils sont à la base de certaines transformations internes au Baule : nous pensons en particulier à l'expansion vers le sud et à la structuration économique interne qui s'en est suivie, ainsi qu'à l'afflux de captifs consécutif à l'action historique de Samori<sup>131</sup>. On voit par là l'importance de l'histoire — en particulier de l'histoire des échanges — sur une société que l'on qualifie volontiers de segmentaire, et celle des influences extérieures sur une société que l'on considère aussi comme « auto-subsistante ». On peut d'ailleurs se demander si certains germes de bouleversements profonds n'étaient pas déjà en place au moment où la pénétration coloniale a « gelé » la situation.

*Abidjan, ORSTOM, 1974*

130. ETIENNE 1968b.

131. De ce point de vue, le présent texte n'envisage qu'insuffisamment les conditions du commerce international (côtier ou continental) et de ses fluctuations. Il est évident que ce commerce constituait (comme il constitue à l'heure actuelle) un élément important pour la compréhension de l'histoire économique, mais aussi sociale, du Baule.

J.-P. CHAUVEAU—*Exchanges in Pre-Colonial Baule*. The Baule economy was dominated by inter-personal relationships in conformity with the so-called 'general principles of Akan States' which excluded the formation of a merchant class. While external exchanges played an important part in the genesis of internal changes of Baule society, there were definite attempts to neutralize this influence, e.g. through the institution of 'filtering' transit markets on the periphery of the country. Nevertheless, in spite of the segmentary structure of the society and of its self-sufficient economy, there is some evidence of drastic changes in the offing at the time of colonial penetration.